



# Rapport sur le prix et la qualité du service déchets 2021

## Communauté de Communes des 4 Rivières (74)

Siège de la Communauté de Communes des  
Quatre Rivières

Mairie – 3, place de la Mairie  
74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY  
Tél. : 04 50 31 46 95  
Fax. : 04 50 31 68 12

Site web:

<http://www.cc4r.fr/>

Services administratif et urbanisme  
28 chemin de la Ferme SAILLET  
74250 FILLINGES



Rapport sur le Prix et la Qualité du Service déchets .....	3
I- Préambule .....	3
II- Les indicateurs techniques .....	5
1. Indicateurs relatifs à la collecte des déchets.....	5
1.1 Territoire desservi .....	5
1.2 Répartition des compétences.....	6
1.3 Collecte des déchets pris en charge par le service.....	7
1.3.1 Ordures ménagères résiduelles et assimilées (OMR).....	7
1.3.2 Tri sélectif .....	14
1.3.3 Collecte des cartons des professionnels .....	27
1.3.4 Déchetteries .....	30
1.3.5 Composteurs .....	39
2. Traitement.....	40
2.1 Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés .....	40
2.1.1 Incinération .....	40
2.1.2 Valorisation du tri sélectif .....	41
2.1.3 Valorisation et traitement des déchets collectés en déchetteries.....	42
III. Les indicateurs financiers : .....	43
1. Modalités d’exploitation du service .....	43
2. Montant annuel global des dépenses du service .....	44
2.1. Montant annuel des prestations rémunérées à des entreprises sur contrat .....	44
2.2 Montants des versements au titre des adhésions aux syndicats.....	46
3. Modalités de financement du service public .....	47
3.1 Modalités d’établissement de la redevance spéciale d’élimination des déchets assimilés ...	48
3.2 Montant des aides reçues des éco-organismes agréés :.....	49
3.3: Montant détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation (valorisation matière hors organismes agréés), valorisation énergétique .....	51
3.4 Montants des recettes perçues au titre des adhésions aux syndicats.....	52
3.4 Récapitulatif des recettes de fonctionnement : .....	52
IV - Synthèse des chiffres .....	53
4.1 Synthèse des coûts .....	53
4.2 Synthèse des tonnages.....	54



## Rapport sur le Prix et la Qualité du Service déchets

Année d'exercice 2021

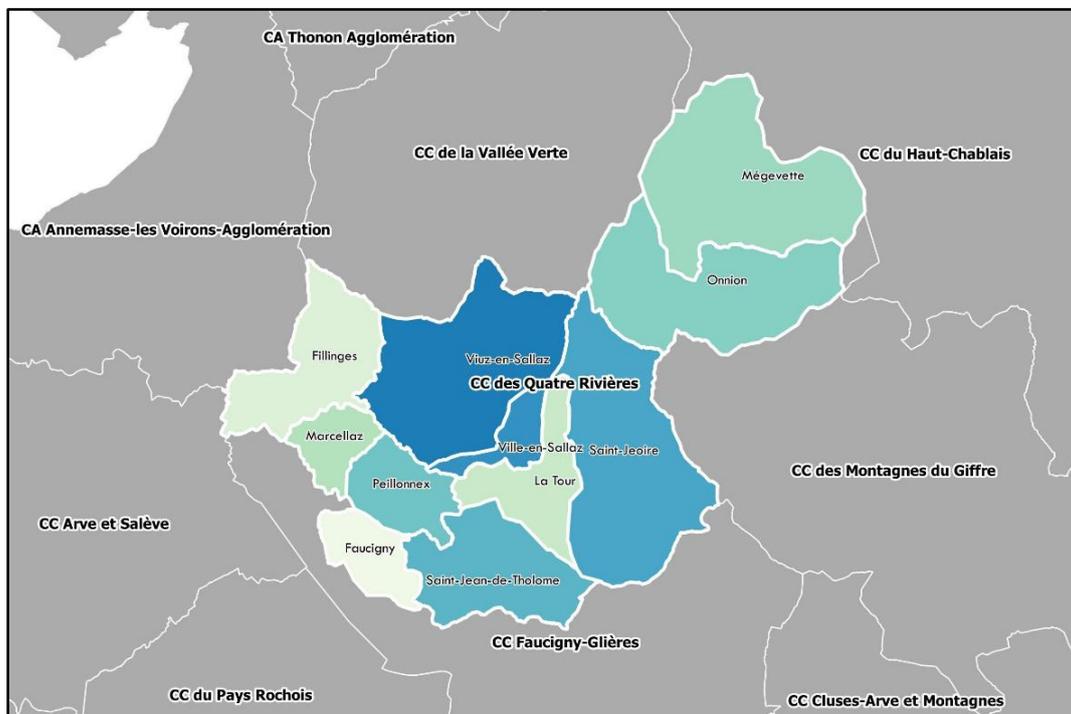
### I- Préambule

Conformément à l'article D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire présente au conseil municipal, ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'élimination des déchets (RPQS).

Ce rapport annuel vise 2 objectifs :

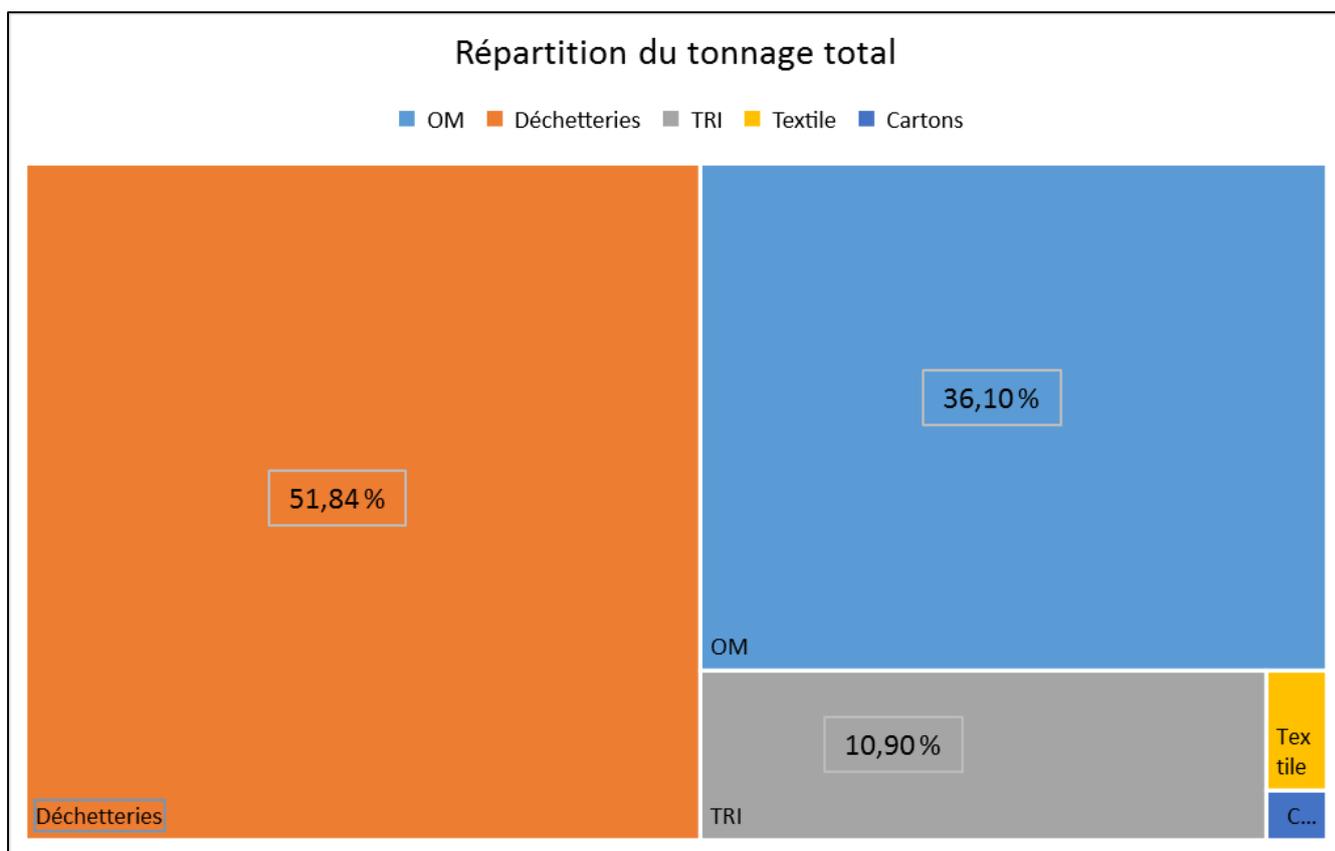
- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes dans ce domaine et spécifiques au territoire concerné
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service, afin de favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Il comporte des indicateurs techniques et financiers relatifs à la collecte des ordures ménagères résiduelles, au tri sélectif, aux déchetteries, aux lieux de traitement...



Le présent rapport a été établi en s'appuyant sur les préconisations formulées par l'ADEME dans son guide traitant du « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

L'année 2021 a été marquée par une hausse du poids total des déchets collectés sur le territoire. Le territoire intercommunal des 4 Rivières a produit **13 391** tonnes de déchets en 2021, soit une augmentation de **+ 9,55 %** par rapport à 2020 (12 224 Tonnes).



Cette année a été une fois de plus marquée par la crise sanitaire, avec des conséquences sur la production et la gestion des déchets. Il a été possible de constater plusieurs faits :

- Le plastique qui s'est imposé comme le premier matériau "anti-Covid"
- Une augmentation du suremballage
- Des professionnels et particuliers qui choisissent d'utiliser des produits à usage unique comme des lingettes ou des couverts jetables.
- L'apparition d'un nouveau type de déchets : les équipements de protection sanitaire comme les masques.

Cette crise aura eu un impact notable sur la production de déchets, et donc sur les coûts d'exploitation. Nous avons pu constater les faits suivants :

- Une stagnation du tonnage issu de la collecte sélective : **1 459,30 Tonnes** collectées en 2021 contre 1462,07 T en 2020, soit une évolution en baisse de **- 0,19 %**
- Le poids des ordures ménagères résiduelles (bacs roulants + apport volontaire) a une fois de plus augmenté : **+ 1,59 %**. Il est passé de 4 758 tonnes en 2020 à **4 834** tonnes en 2021.
- Les tonnages collectés en déchetterie ont progressé de **+ 19,08 %**. 5829,88 tonnes collectés en 2020 contre **6942,2 tonnes** en 2021

On remarquera également une augmentation importante du tonnage des TLC (Textiles/Linge/ Chaussures) collectés sur nos 11 communes : **+ 23,8 %** avec **110,35 Tonnes** collectés contre 89,10 en 2020. A contrario, les tonnages de cartons des professionnels ramassés en porte à porte sont en

diminution depuis 4 ans. Ce sont **45,49 tonnes** qui ont été collectées en 2021 contre 47,76 tonnes en 2020

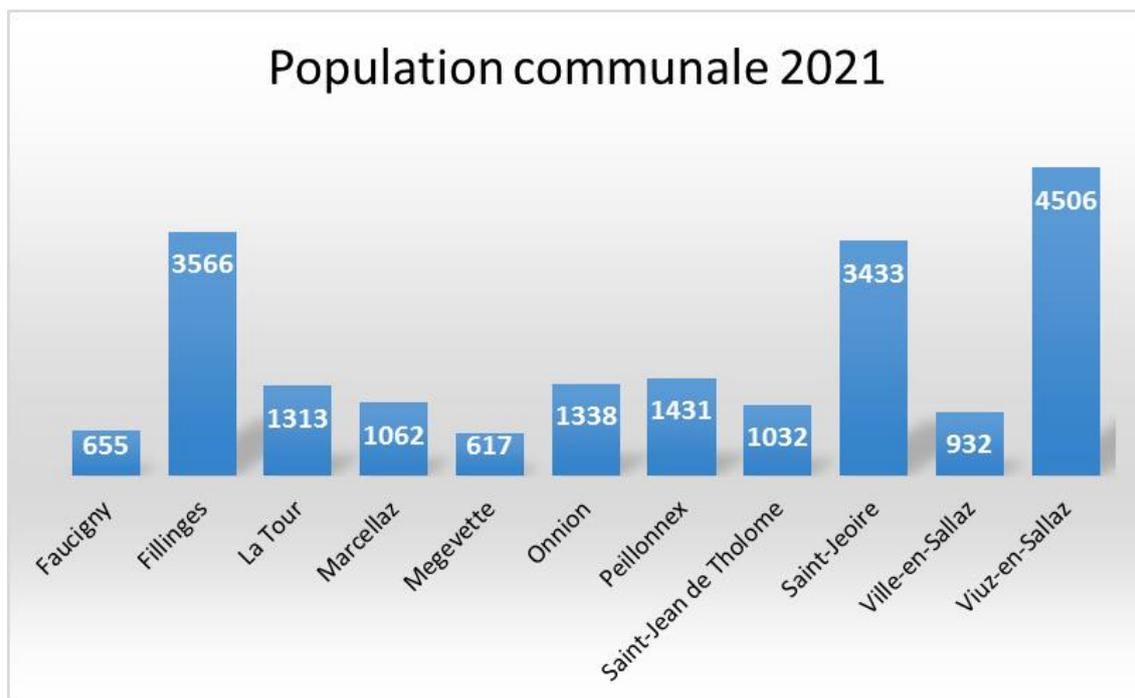
Au chapitre financier, la reprise économique et l'envolée du coût des matières premières a été profitable. Par opposition à l'augmentation générale des tonnages collectés, les recettes de revente des matières en déchetteries ont été augmenté de **+ 150 %**. Les recettes issues du tri sélectif ont également vu une progression importante, avec un reversement des syndicats de traitement de **87 168 €** contre 51 500 € en 2021, soit une évolution de **+ 69,26%**.

## II- Les indicateurs techniques

### 1. Indicateurs relatifs à la collecte des déchets

#### 1.1 Territoire desservi

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le territoire de la Communauté de Communes des 4 Rivières comptait **19 885 habitants** (Insee, population légale 2021, population totale), avec la répartition communale suivante :



En 2020, le territoire comptait 19 633 habitants, soit une **augmentation de 1,28 % de la population entre les deux années.**

Sur l'ensemble de son territoire, la Communauté de Communes prend en charge la collecte des déchets des ménages.

Elle prend également en charge les déchets des professionnels (artisans, commerçants, administrations, associations...), lorsqu'il s'agit de déchets assimilés. Les déchets assimilés sont des déchets non ménagers mais qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières, dans les mêmes conditions que les déchets des ménages.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'intercommunalité déploie auprès des professionnels implantés sur le territoire la redevance spéciale, qui vise à couvrir financièrement la prise en charge de ces déchets assimilés.

## 1.2 Répartition des compétences

La compétence de traitement des ordures ménagères (sous compétence « incinération » et « tri sélectif ») de la Communauté de Communes des 4 Rivières a été déléguée au SIVOM de la Région de Cluses qui valorise énergétiquement les ordures ménagères collectées à l'Usine d'Incération des Ordures Ménagères (UIOM) Marignier.

Pour assurer la compétence collecte des déchets sur son territoire, la Communauté de Commune a choisi de délégué cette tâche à des prestataires privés via la passation de marchés publics :

		COMPETENCES	
		Collecte	Traitement
FLUX DE DECHETS	Ordures ménagères résiduelles	Secteur A & B- déléguée à l'entreprise <u>COVED</u> via un marché public	SIVOM région de Cluses  SIDEFAGE
	Tri sélectif	Secteur A - déléguée à l'entreprise <u>COVED</u> via un marché public	SIVOM région de Cluses
		Secteur B - Déléguée au SIDEFAGE	SIDEFAGE
	Déchets de déchetteries	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion du haut de quai déléguée à la <u>SPL 2d4r</u> (accueil et orientation des usagers).</li> <li>Gestion du bas de quai déléguée à l'entreprise <u>Excoffier recyclage</u> (Location des bennes et transport vers les lieux de traitement)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Via une contractualisation avec des sociétés agréées (éco-organismes)</li> <li>Déléguée à une société privée via un marché public pour les matériaux non repris par des sociétés agréées</li> </ul>

Pour des raisons liées à la reprise de la situation connue au moment de la prise de compétence Déchets par la Communauté de Communes au 1<sup>er</sup> janvier 2015, les OMR sont acheminées vers deux exutoires différents (voir détail au point 2. Traitement). De ce fait, le territoire intercommunal est divisé en deux secteurs pour la collecte des ordures ménagères résiduelles, définis comme suit :

- Secteur A : FAUCIGNY, LA TOUR, MARCELLAZ, MEGEVETTE, ONNION, PEILLONNEX, SAINT-JEAN-DE-THOLOME, SAINT-JEOIRE, VILLE-EN-SALLAZ et VIUZ-EN-SALLAZ (exutoire : incinérateur de Marignier)
- Secteur B : FILLINGES (exutoire : incinérateur de Valserhone)

De ce fait, la collecte sur la commune de Fillinges doit exclusivement être réalisée à part des collectes assurées sur le secteur A.

Pour ces deux secteurs, la Communauté de Communes assure la collecte au travers d'un marché public de prestations de services, dont la société COVED est le titulaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 (lot n°1). Le centre d'exploitation de la COVED est situé à Cluses.

### 1.3 Collecte des déchets pris en charge par le service

#### 1.3.1 Ordures ménagères résiduelles et assimilées (OMR)

##### Modes de collecte :

La collecte des OMR est assurée en porte-à-porte sur une majorité du territoire.

Dans certains cas (impossibilité physique et/ou technique de collecte, voirie privée, habitat isolé, inaccessibilité l'hiver...) ont été mis en place des points de regroupement de proximité permettant aux usagers de déposer leurs OMR soit dans des contenants restant en permanence sur le point (bacs roulants, conteneurs semi-enterrés ou conteneurs enterrés), soit d'apporter leurs bacs roulants individuels sur le point la veille du jour de la collecte, et de les rentrer ensuite.

Un point de regroupement important existe notamment sur la commune de Mégevette, sous un abri situé au centre de la commune qui dessert une majorité des habitants alors que le circuit du porte-à-porte est très réduit sur cette commune.

En 2021 ont été mis en service :

- 1 jeu de 3 colonnes aériennes de tri sélectif en remplacement des anciennes à l'hôpital départemental sur la commune de La Tour.
- 1 jeu de 3 colonnes aériennes de tri sélectif en remplacement des anciennes à la mairie de La Tour.
- 1 jeu de 3 colonnes aériennes de tri sélectif en remplacement des anciennes dans la zone d'activité du Taney, sur la commune de La Tour.
- 3 colonnes de collecte des corps plats, 3 colonnes de collecte des corps creux et 2 colonnes de verre en remplacement des anciennes à l'entrée du village sur la commune d'Onnion.
- 1 jeu de 3 colonnes aériennes de tri sélectif en remplacement des anciennes au lieu-dit Laitraz, sur la commune d'Onnion.
- 2 conteneurs enterrés pour la collecte des ordures ménagères en bord de la D26, sur la Commune d'Onnion.
- 2 colonnes de collecte des corps plats, 2 colonnes de collecte des corps creux et 2 colonnes de verre en remplacement des anciennes sur la place d'Ambion, sur la commune de Saint-Jeoire.
- 1 jeu de 3 colonnes aériennes de tri sélectif en remplacement des anciennes, et 1 colonne aérienne de collecte des ordures ménagères au hameau des Salles sur la commune de Saint-Jeoire.
- 2 conteneurs semi-enterrés de collecte des corps plats, 2 conteneurs semi-enterrés de collecte des corps creux et 1 conteneur semi-enterré de collecte du verre dans la zone d'activité des Tattes, sur la commune de Viuz-en-Sallaz.

Au-delà des projets publics d'implantation de conteneurs enterrés et semi-enterrés, les nouveaux PLU des communes prévoient la possibilité de demander l'implantation de conteneurs enterrés ou semi-

enterrés dans le cadre de projets privés (résidence), en remplacement d'une collecte des déchets en bacs roulants.

Depuis décembre 2017, et en vertu de l'article R 423-50 et suivants du Code de l'urbanisme, une commission déchets s'est mise en place et examine les dossiers de permis de construire et autres autorisations d'urbanisme visant à la création de logements ou de surfaces bâties générant une production d'ordures ménagères ou assimilées.

La commission rend des avis formalisés par écrit ou elle donne les modalités de ramassage et les prescriptions techniques pour la pose de contenants de pré-collecte.

En 2021, les services de la Communauté de Communes ont organisé **25 commissions** et ont rédigés **168 avis** sur les demandes d'urbanismes.



### AVIS DU SERVICE DECHETS SUR UNE DEMANDE D'URBANISME

Service déchets  
Communauté de Communes des 4 Rivières  
28 Chemin de la Ferme Sallet  
74250 FILLINGES  
04.50.31.68.04

Commune : ██████████  
Type de demande : ██████████  
N° du dossier : ██████████  
Date de dépôt : ██████████  
Pétitionnaires : ██████████  
Références cadastrales : ██████████

FAVORABLE selon plan masse fourni le 23/07/2021

Pour information, au titre de la réalisation des équipements propres à l'opération, le constructeur devra exécuter et financer l'intégralité des travaux, fournitures comprises, permettant la gestion des déchets générés par l'opération, selon les directives données par le gestionnaire de collecte des déchets.

- INFORMATION

Le projet n'est pas desservi par le service de collecte des ordures ménagères en porte-à-porte au droit de la parcelle.

Les ordures ménagères devront être acheminées en bordure de voie publique, Route de Bonneville.

Nota Bene : Le présent avis est rendu en tenant compte des modalités de collecte actuelles. A tout moment, celles-ci sont susceptibles d'évoluer (ex : réduction des secteurs collectés en porte-à-porte), sans que le pétitionnaire ne puisse s'y opposer.

Fait à FILLINGES, le 04/08/2021  
M. le Vice-président

*Exemple d'avis réalisé par les services de la Communauté de Commune*

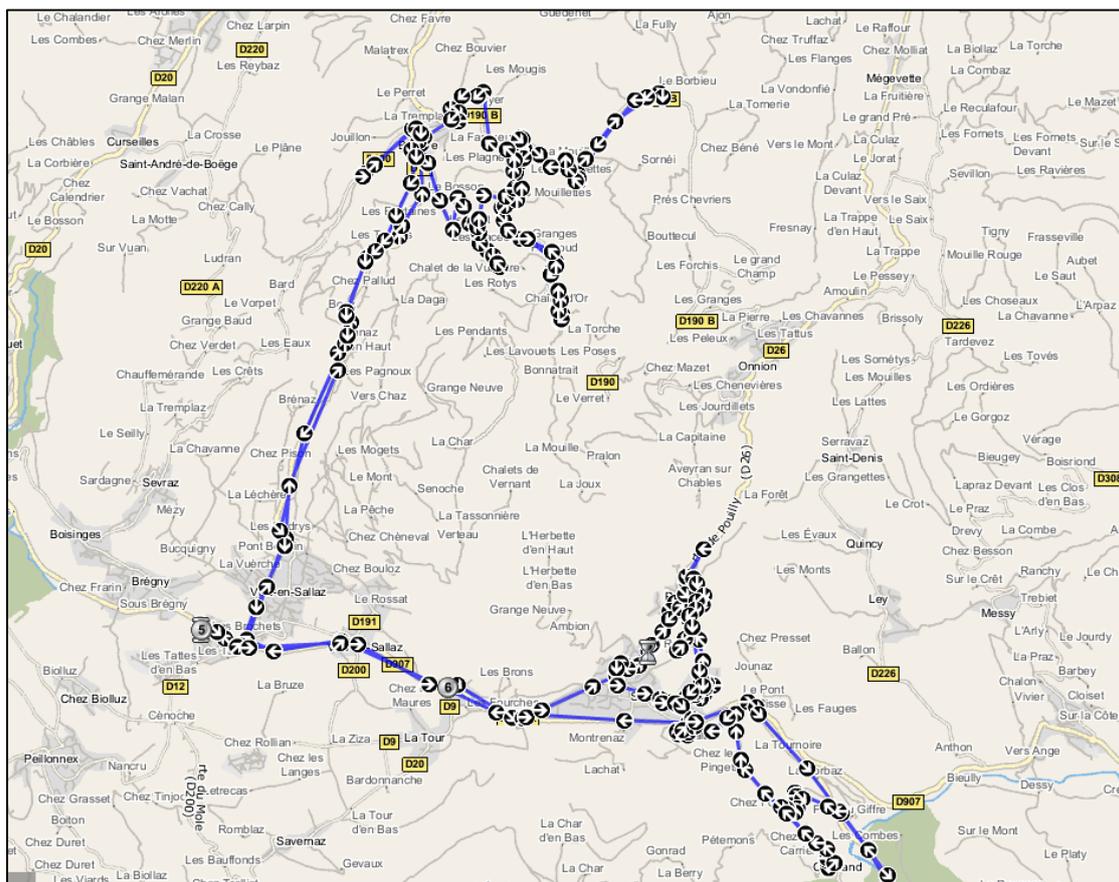
### Fréquences de collecte :

La collecte est assurée une fois par semaine pour toutes les communes.

Il existe des exceptions :

- Commune de Mégevette : la collecte en porte-à-porte, d'un périmètre restreint, n'est assurée qu'une semaine sur deux le vendredi.
- Pour des raisons liées à la reprise de la situation connue au moment de la prise de compétence Déchets par la Communauté de Communes des 4 Rivières au 1er janvier 2015, il existe quelques points de regroupement ou établissements qui sont collectés deux fois par semaine, soit toute l'année, soit sur la saison haute (vacances scolaires), pour l'une des raisons suivantes :
  - o Points de regroupement ne permettant pas d'absorber les pics de production de déchets,
  - o Nature de l'activité de l'établissement,
  - o Activités soumises à une forte saisonnalité.

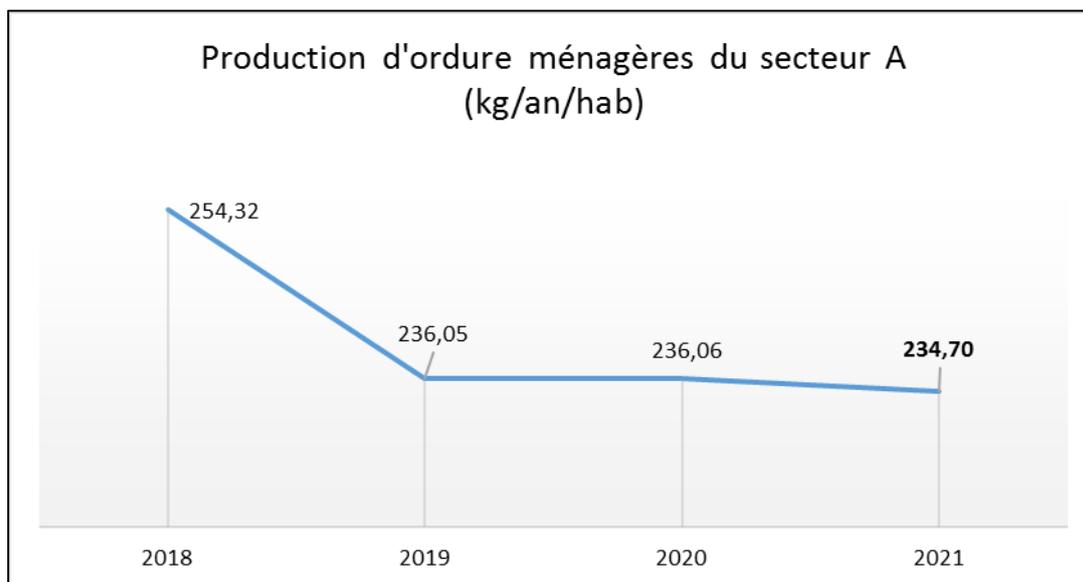
1 secteur de collecte sur le massif des Brasses a été intégré aux circuits de collecte en porte-à-porte existants au 1er Janvier 2020. Il permet de collecter les ordures ménagères dans le hameau des places et sur le massif des Brasses.



*Extrait de parcours effectué par une benne d'enlèvement lors d'une collecte le mardi, avec l'inclusion du massif des Brasses.*

## Tonnages collectés en porte à porte :

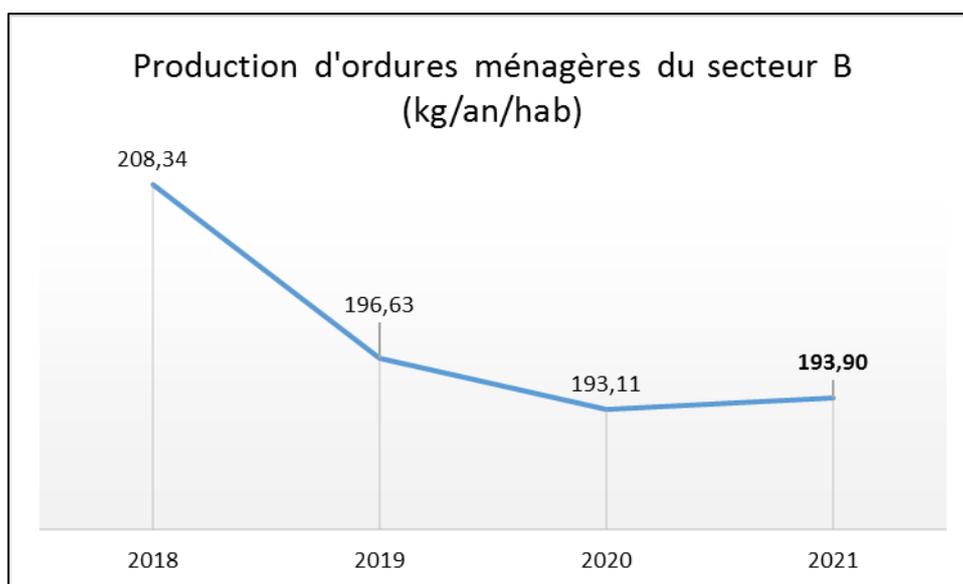
	collecte OMR en PAP secteur A				
	2018	2019	2020	2021	Variation tonnage cumulée (2020/2021)
	tonnage entrant cumulé	tonnage entrant cumulé	tonnage entrant cumulé	tonnage entrant cumulé	
janvier	370,14	325,18	316,02	306,72	-2,94%
février	657,78	611,96	602,84	609,26	1,06%
mars	994,4	921,80	936,88	936,94	0,01%
avril	1337,14	1246,46	1254,76	1262,40	0,61%
mai	1680,98	1564,98	1579,36	1580,34	0,06%
juin	2009,82	1862,96	1925,28	1896,98	-1,47%
juillet	2360,5	2198,70	2206,46	2253,04	2,11%
août	2704,23	2521,54	2524,74	2598,58	2,92%
septembre	3006,63	2828,14	2822,52	2901,96	2,81%
octobre	3340,51	3141,04	3150,82	3196,10	1,44%
novembre	3667,81	3441,68	3484,22	3509,62	0,73%
décembre	<b>3997,69</b>	<b>3762,84</b>	<b>3808,52</b>	<b>3830,05</b>	0,57%



La baisse progressive du poids total des ordures ménagères collectés en porte à porte sur le secteur A peut avoir plusieurs raisons :

- La reprise du travail en présentiel, avec le report d'une partie des OM vers des entreprises extérieures au territoire
- Le transfert de certains types de déchets vers les déchetteries intercommunales

<b>collecte OMR en PAP secteur B (Fillings)</b>					
	2018	2019	2020	2021	Variation tonnage cumulée (2020/2021)
	tonnage entrant cumulé	tonnage entrant cumulé	tonnage entrant cumulé	tonnage entrant cumulé	
janvier	76,17	73,34	72,60	56,82	-21,74%
février	128,43	127,68	127,38	113,93	-10,56%
mars	184,11	182,49	183,66	183,07	-0,32%
avril	242,50	237,30	225,55	238,79	5,87%
mai	313,30	279,50	283,44	295,34	4,20%
juin	368,77	335,44	342,91	367,64	7,21%
juillet	420,91	404,33	385,99	408,25	5,77%
août	485,91	457,19	438,61	447,81	2,10%
septembre	541,10	509,48	506,54	514,32	1,54%
octobre	607,22	577,22	561,87	567,01	0,91%
novembre	659,73	633,00	604,88	621,03	2,67%
décembre	<b>714,83</b>	<b>682,90</b>	<b>675,68</b>	<b>691,44</b>	2,33%

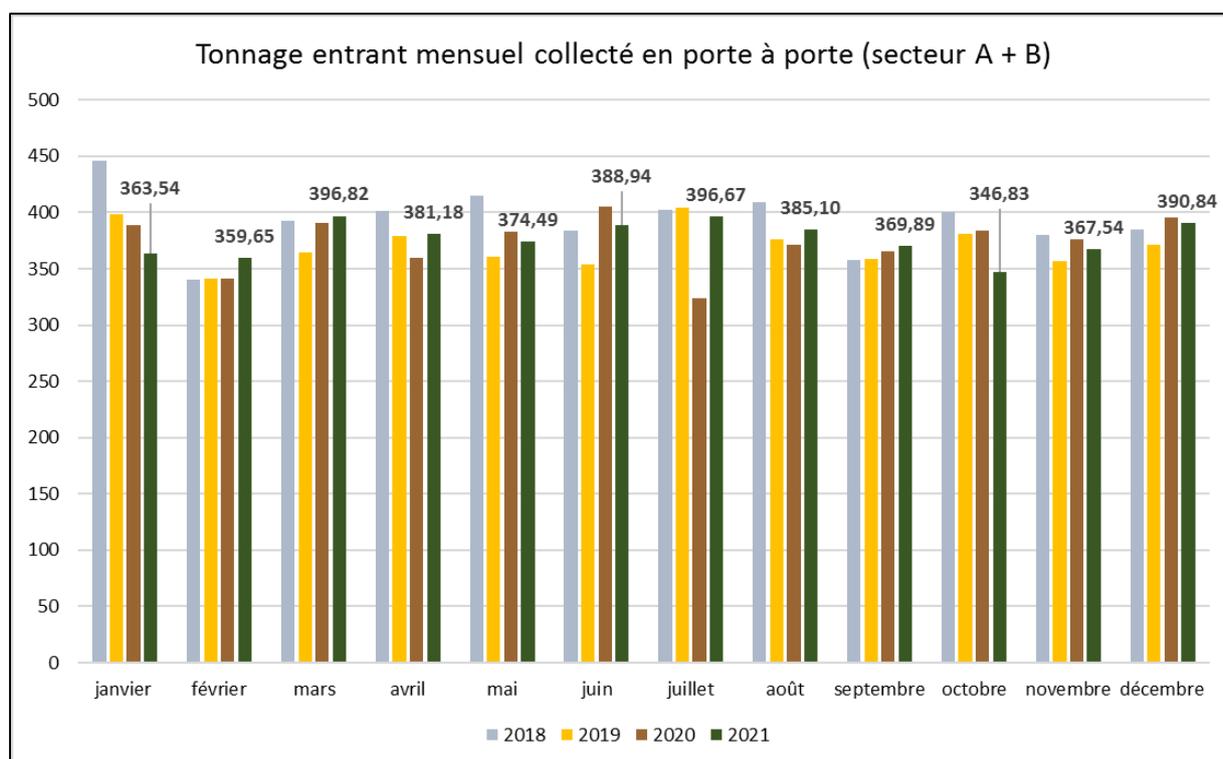


On observe sur la commune de Fillings en 2021 une légère augmentation du tonnage collecté en porte à porte.

On peut supposer que la commune de Fillings a atteint un plafond. Pour faire mieux, on peut mettre en avant différentes solutions :

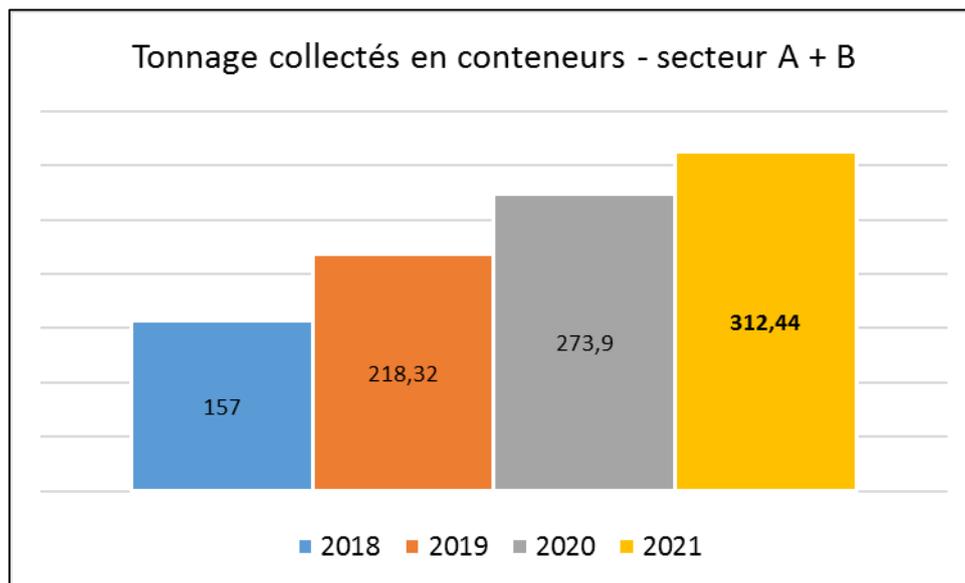
- Harmoniser les couleurs du tri sélectif à l'ensemble du territoire.
- Relancer une campagne de communication sur la prévention des ordures ménagères.
- Accélérer la mise en place des extensions des consignes de tri.

	Total collecté en PAP (secteur A + B)				
	2018	2019	2020	2021	Variation tonnage cumulée (2020/2021)
	tonnage entrant cumulé	tonnage entrant cumulé	tonnage entrant cumulé	tonnage entrant cumulé	
janvier	446,31	398,52	388,62	363,54	-6,45%
février	786,21	739,64	730,22	723,19	-0,96%
mars	1178,51	1104,29	1120,54	1120,01	-0,05%
avril	1579,64	1483,76	1480,31	1501,19	1,41%
mai	1994,28	1844,48	1862,80	1875,68	0,69%
juin	2378,59	2198,40	2268,19	2264,62	-0,16%
juillet	2781,41	2603,03	2592,45	2661,29	2,66%
août	3190,14	2978,73	2963,35	3046,39	2,80%
septembre	3547,73	3337,62	3329,06	3416,28	2,62%
octobre	3947,73	3718,26	3712,69	3763,11	1,36%
novembre	4327,54	4074,68	4089,10	4130,65	1,02%
décembre	<b>4712,52</b>	<b>4445,74</b>	<b>4484,2</b>	<b>4521,49</b>	<b>0,83%</b>



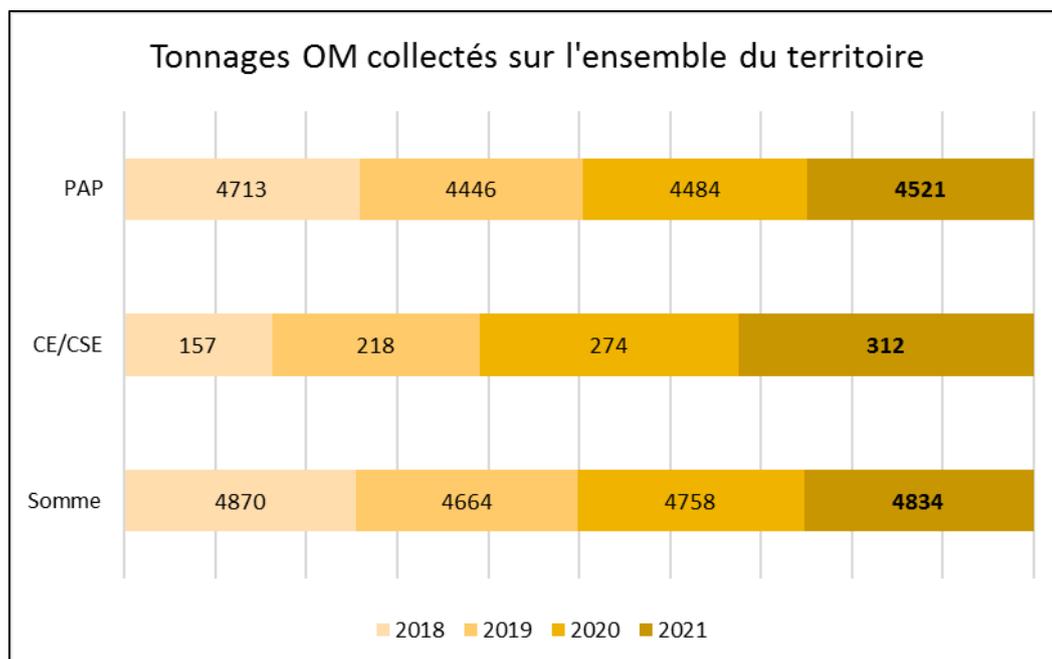
Les tonnages collectés stagnent en 2021 (+ 0,83 %). Cette évolution est à relativiser du fait de l'augmentation de la population de 1,28 %.

**Tonnages collectés en conteneurs enterrés et semi-enterrés :**



Soit une variation du tonnage ramassé en conteneurs de **+ 14,07 %** par rapport à l'année 2020.

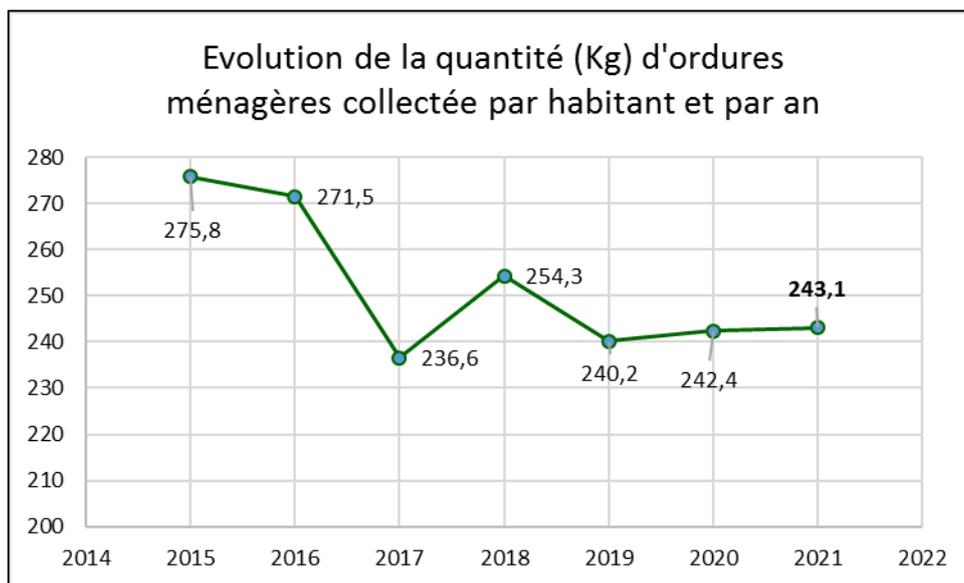
Ainsi le tonnage total d'OMR collecté sur le territoire est de :



Soit, pour le **porte à porte**, une différence de **+ 37 tonnes** entre 2020 et 2021.  
 Et pour la collecte en **CE/CSE**, une différence de **+ 38 tonnes** entre 2020 et 2021.

Nota bene : au titre de la collecte des déchets assimilés des professionnels (artisans, commerçants, administrations, associations...), il n'existe pas d'identification séparée des tonnages pris en charge.

Sur cette base, voici les ratios par habitant :



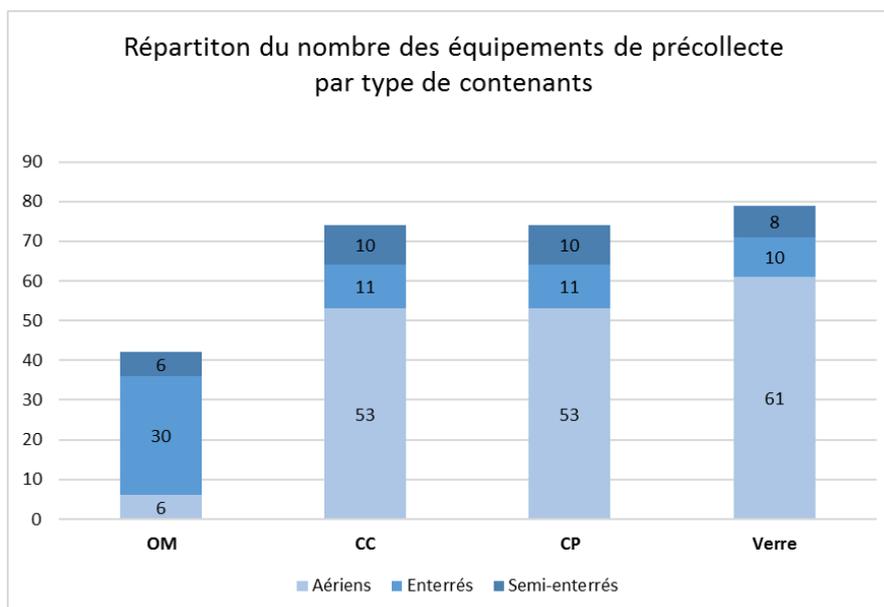
De 2015 à 2020, la baisse cumulée est de -32,7 kg / hab., soit un taux d'évolution depuis la reprise de la compétence de -13,45 %.

En Auvergne-Rhône-Alpes, le ratio est de 226 kg / habitant INSEE en 2019, avec une baisse de -15,46% depuis 2010 (source : Sindra, observatoire des déchets en Auvergne-Rhône-Alpes – enquête 2020).

### 1.3.2 Tri sélectif

**Mode de collecte :**

La collecte du tri sélectif est assurée uniquement au moyen de points d'apport volontaire (PAV) mis à disposition des usagers, composés à majorité de colonnes aériennes, ou de conteneurs enterrés ou semi-enterrés. Sur les 11 communes, à fin 2021, sont au total disposés 227 conteneurs de tri sélectif répartis sur 66 PAV. Les équipements sont répartis comme suit :



- 64,31 % du parc en colonne aériennes
- 23,05 % du parc en conteneurs enterrés
- 12,64 % du parc en conteneurs semi-enterrés

Sur chacun des PAV, les emballages recyclables sont collectés en 3 flux :

- **les corps creux** (emballages **non-fibreux**), c'est-à-dire les emballages « creux » de type bouteille, flacon, boîte de conserve... en plastique ou métal.
- **les corps plats** (emballages **fibreux**), c'est-à-dire le papier et les cartons fins et de petite dimension.
- **le verre**, c'est-à-dire les pots et les bocaux.

Certains PAV ne proposent que le tri du verre (seulement 8 sur 66 PAV).

Les consignes de tri détaillées sont disponibles sur les conteneurs ou dans des guides de tri édités par les syndicats de traitement.

#### Détails sur le parc de conteneurs en 2021 :

- 24 conteneurs appartiennent au SIFPAGE, qui assure la compétence tri-valorisation pour la commune de Fillinges par substitution de l'intercommunalité, et qui met à disposition dans ce cadre les colonnes aériennes. Il en assure aussi le nettoyage et l'entretien.
- Adopté en février 2017, le plan d'optimisation de la collecte des emballages recyclables consiste à augmenter le taux de valorisation des emballages pour atteindre l'objectif national de 75% d'emballages recyclés [en 2019, le territoire de la Communauté de communes des Quatre Rivières en était déjà à 67%]. Il a été adopté suite un diagnostic quantitatif et qualitatif du parc de conteneurs de tri sélectif et de leur usage mené en 2016 par le SIVOM de la Région de Cluses pour les secteurs A et B. En lien avec un plan d'investissement adapté, il permet de mettre en place de nouveaux points de tri, de remplacer les conteneurs abîmés et de faciliter l'accès aux points de tri dans une logique de « je me gare, je dépose mes déchets et je repars ».

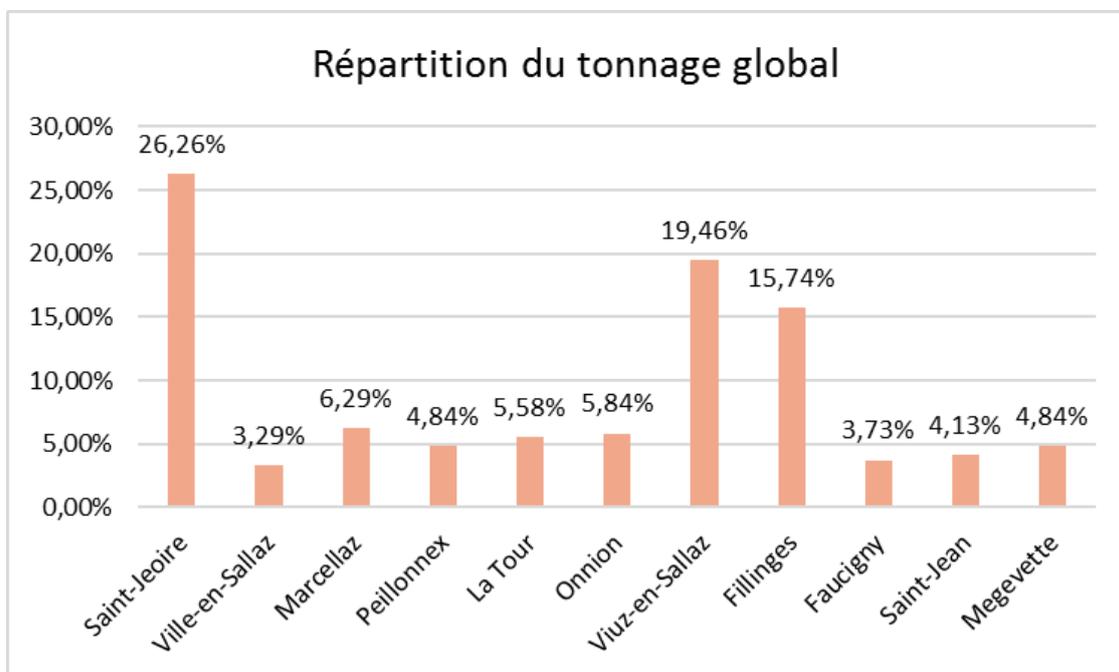
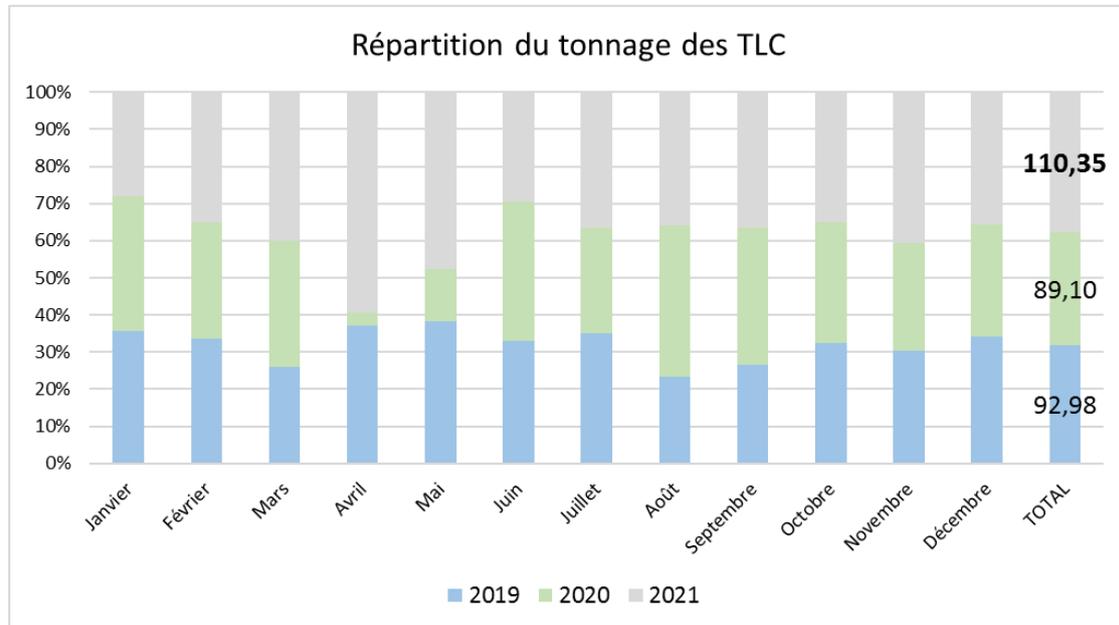
Il reste encore à changer les équipements sur 13 points :

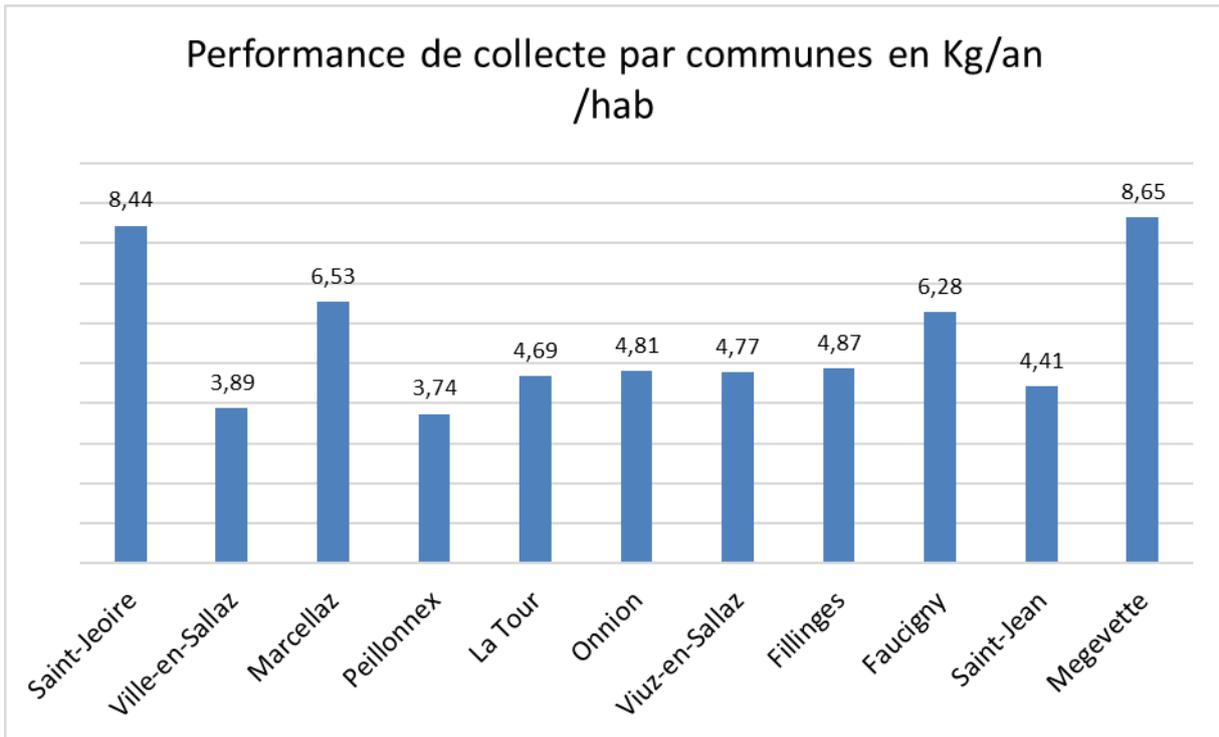
- **La Tour** : 1 emplacements (Entreverges)
- **Saint-Jeoire** : 7 emplacements (cimetière, services techniques, Faitaman, Intermarché, pont du Risse, Route de Charny, Salle des fêtes)
- **Ville-en-Sallaz** : 1 emplacement (Prévières)
- **Viuz-en-Sallaz** : 4 emplacements (ancienne fruitière, Clos Bouloz, Clos Rollin, école de Boisinges)

Le renouvellement se déroulera progressivement, selon les projets de création de nouveau point en conteneurs enterrés ou semi-enterrés, selon l'évolution du cadre législatif (extension des consignes de tri à tous les plastiques), les urgences et l'état de fonctionnement des équipements.

## Collecte des Textiles-Linges-Chaussures (TLC) avec Tri-Vallées :

La mise en place de bornes textiles en novembre 2017 (1 à 3 par commune) a permis de collecter 277,02 tonnes de textiles depuis leur implantation. En décembre 2019, la commune de Saint-Jeoire a souhaité mettre en place 2 PAV textiles supplémentaires : 1 à côté des services techniques, et 1 sur la place d'Ambion.





En 2021, les bornes textiles ont permis de collecter **21,25 tonnes de plus qu'en 2020**, soit une augmentation de **23,84 %**.



Information sur le devenir des textiles collectés sur le territoire.

## Collecte des contenants :

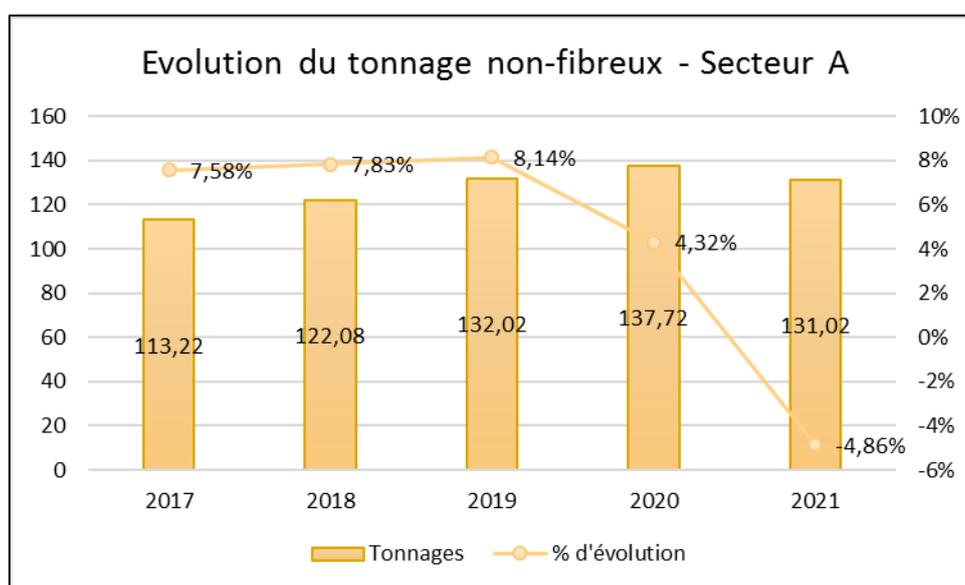
Une fois remplis, les contenants sont collectés selon les modalités suivantes :

- Secteur A défini au 1.2.1 : la Communauté de Communes assure la collecte au travers d'un marché public de prestations de services, dont la société COVED est le titulaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 (lot n°2).  
Sur ce secteur, les conteneurs de corps creux et de corps plats sont collectés en moyenne une fois par semaine. Les conteneurs de verre sont collectés en moyenne une semaine sur deux.
- Secteur B : Le SIDEFAGE, qui assure la compétence tri-valorisation pour la commune de Fillinges par substitution de la Communauté de Communes, assure également la collecte du tri sélectif pour la commune de Fillinges, au travers de marchés confiés à des prestataires privés (collecte du verre assurée par Excoffier / collecte des corps creux et corps plats assurée par Guérin SAS). Sur ce secteur, les conteneurs sont collectés en moyenne une fois par semaine (sauf devant la déchetterie de Fillinges ou la collecte se fait 2 fois par semaine). Certains conteneurs se remplissant très vite du fait de leur situation géographique (à proximité immédiate de la déchetterie) peuvent être collectés jusqu'à 9 fois par mois.

Ordures ménagères	Tri sélectif
	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• SIVOM (10 communes)</li> <li>• SIDEFAGE (Fillinges)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteur SIVOM = Centre de tri de Villy-le-Pelloux (Excoffier)</li> </ul>
<p>Traitement par valorisation énergétique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteur SIDEFAGE = centre de tri de Valserhone</li> </ul>
<p>UIOM de Marignier ou de Valserhone</p>	<p>Séparation et mise en balle pour valorisation matière</p>
<p>Facturation à la tonne</p>	

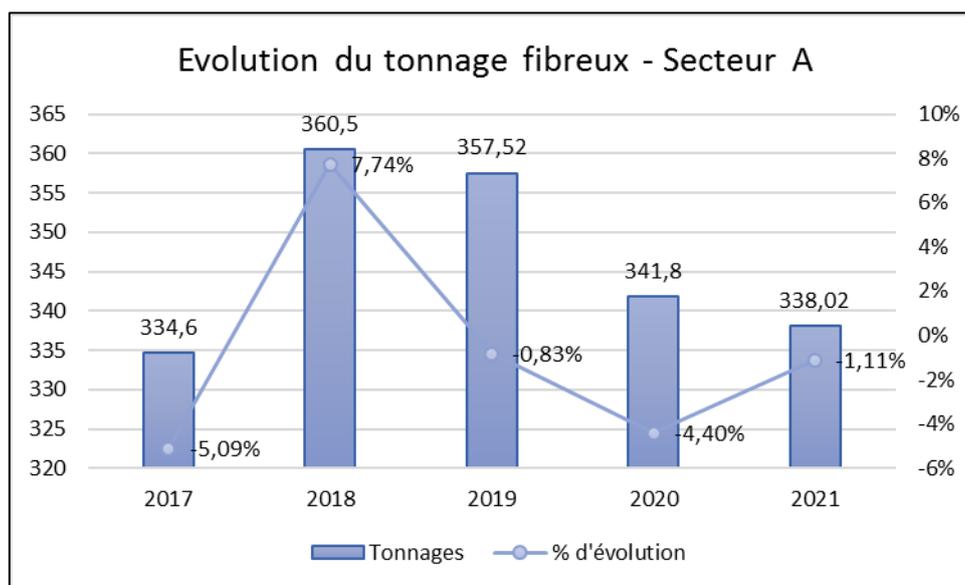
**Tonnages SECTEUR A :**

MOIS	NON-FIBREUX (emballages plastiques et aluminiums)				Variation tonnage cumulé 2020/2021
	2018	2019	2020	2021	
	tonnage entrant cumulé	tonnage entrant cumulé	tonnage entrant cumulé	tonnage entrant cumulé	
JANVIER	9,32	9,84	10,96	13,54	23,54%
FEVRIER	19,08	22,28	21,68	24,62	13,56%
MARS	30,44	32,94	32,74	33,9	3,54%
AVRIL	39,38	43,06	47,7	47,04	-1,38%
MAI	50,38	54,28	60,14	56,56	-5,95%
JUIN	59,62	64,22	70,46	66,92	-5,02%
JUILLET	69,64	73,54	86,28	80,3	-6,93%
AOÛT	82,18	86,12	96,84	90,24	-6,82%
SEPTEMBRE	91,2	96,86	106,14	102,4	-3,52%
OCTOBRE	102,48	107,98	117,14	111,84	-4,52%
NOVEMBRE	112,8	121,48	126,94	120,94	-4,73%
DÉCEMBRE	<b>122,08</b>	<b>132,02</b>	<b>137,72</b>	<b>131,02</b>	<b>-4,86%</b>



La variation de tonnage cumulé entre 2020 et 2021 de - 4,86 % est difficile à expliquer, surtout après avoir pu constater une évolution à la hausse depuis les 4 dernières années.

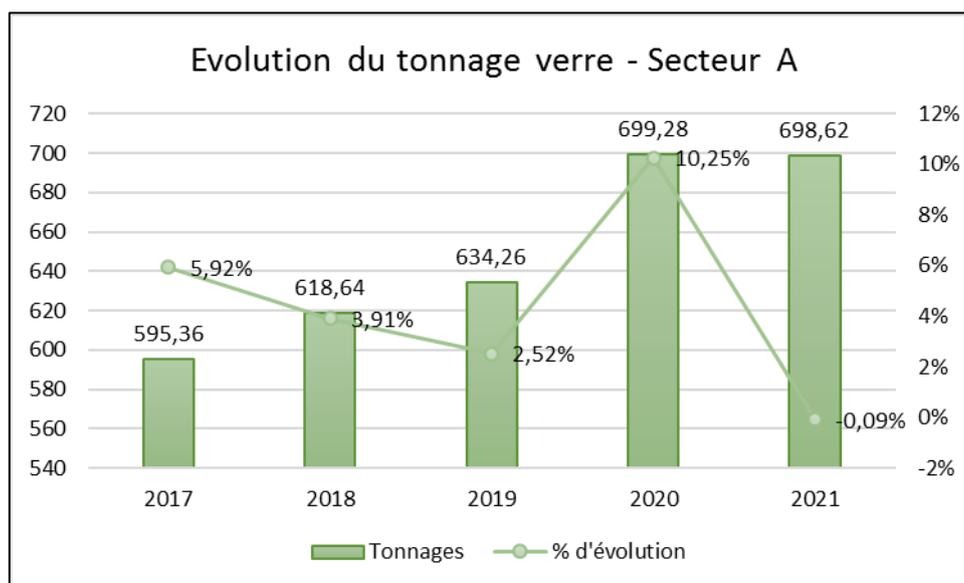
MOIS	FIBREUX (papiers journaux magazines cartonnettes)				Variation tonnage cumulé 2020/2021
	2018	2019	2020	2021	
	tonnage entrant cumulé	tonnage entrant cumulé	tonnage entrant cumulé	tonnage entrant cumulé	
JANVIER	28,6	32,96	36,36	24,34	-33,06%
FEVRIER	55,08	59,88	63,98	50,62	-20,88%
MARS	89,84	88,76	91,06	75,46	-17,13%
AVRIL	117,86	118,28	121,28	107,68	-11,21%
MAI	151,08	151,04	146,24	132,5	-9,40%
JUIN	176,48	178,34	172,7	157,66	-8,71%
JUILLET	202,72	204,62	203,14	192,28	-5,35%
AOÛT	236,74	238,7	226,74	216,22	-4,64%
SEPTEMBRE	263,42	267,32	252,7	251,38	-0,52%
OCTOBRE	300,1	302,14	285,3	278,24	-2,47%
NOVEMBRE	329,14	325,54	311,26	302,48	-2,82%
DÉCEMBRE	<b>360,5</b>	<b>357,52</b>	<b>341,8</b>	<b>338,02</b>	<b>-1,11%</b>



La baisse de - 1,11 % sur les tonnages cumulés 2020/2021 est due en partie à la diminution de la publicité distribuée dans les boîtes aux lettres et au désintéressement des ménages français pour la presse papier, au profit de la presse numérique.

Cette diminution peut être liée à l'augmentation dans le tri de gros cartons bruns, qui ont une faible densité mais qui prennent beaucoup de place.

MOIS	VERRE (bouteilles et bocaux)				Variation tonnage cumulé 2020/2021
	2018	2019	2020	2021	
	tonnage entrant cumulé	tonnage entrant cumulé	tonnage entrant cumulé	tonnage entrant cumulé	
JANVIER	50,36	63,58	68,02	52,26	-23,17%
FEVRIER	106,84	96,36	121,54	93,48	-23,09%
MARS	156,46	158,34	174,9	162,46	-7,11%
AVRIL	204,36	201,3	230,2	215,2	-6,52%
MAI	265,16	264,32	286,66	274,78	-4,14%
JUIN	309,24	315,04	336,72	351,92	4,51%
JUILLET	365,18	372	399,38	406,08	1,68%
AOÛT	430,54	439,64	470,08	465,18	-1,04%
SEPTEMBRE	477,86	487,72	534,24	538,76	0,85%
OCTOBRE	517,68	537,46	582	590,94	1,54%
NOVEMBRE	570,98	587,52	634,84	633,18	-0,26%
DÉCEMBRE	<b>618,64</b>	<b>634,26</b>	<b>699,28</b>	<b>698,62</b>	<b>-0,09%</b>

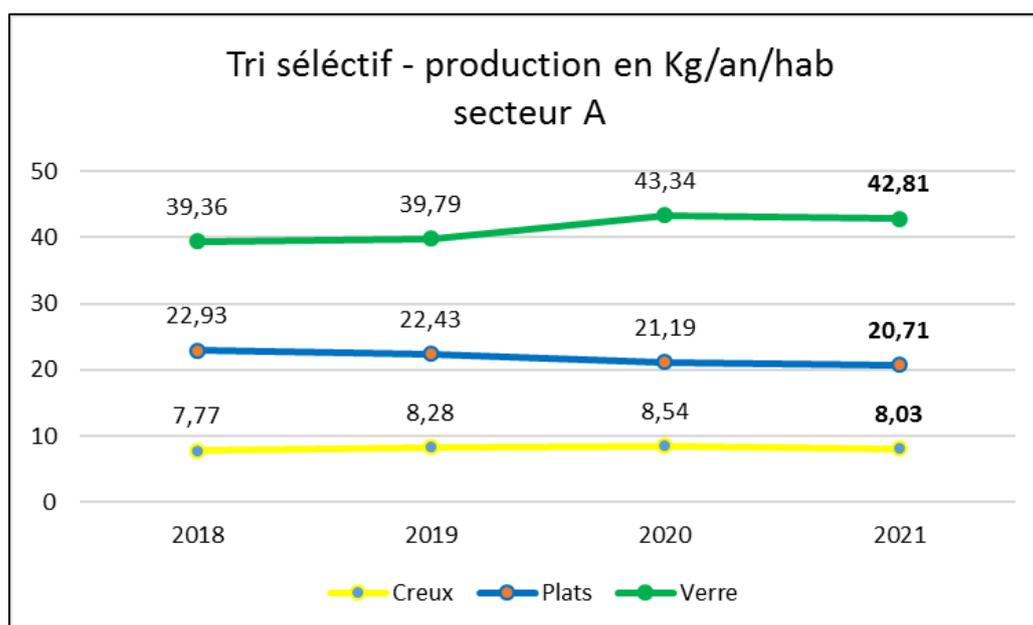


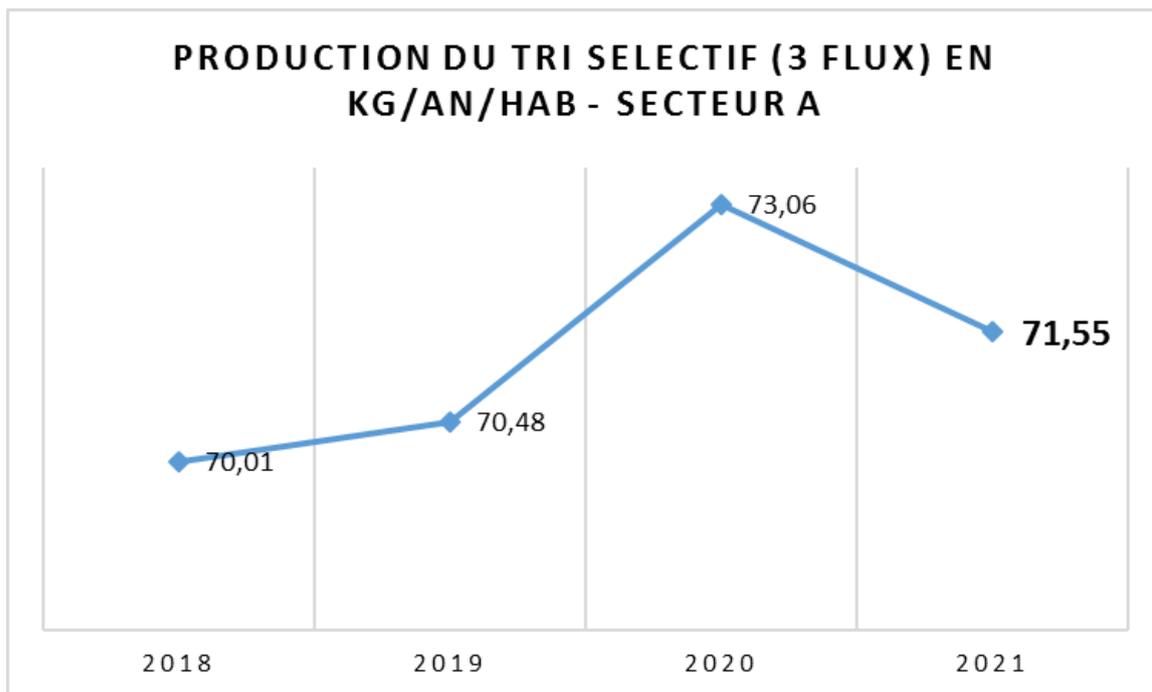
Cette stagnation du tonnage n'a pas d'explication particulières et s'inscrit dans la continuité de l'année 2020.

MOIS	TOTAL secteur A				Variation tonnage cumulé 2020/2021
	2018	2019	2020	2021	
	tonnage entrant cumulé	tonnage entrant cumulé	tonnage entrant cumulé	tonnage entrant cumulé	
JANVIER	88,28	106,38	115,34	90,14	-21,85%
FEVRIER	181	178,52	207,2	168,72	-18,57%
MARS	276,74	280,04	298,7	271,82	-9,00%
AVRIL	361,6	362,64	399,18	369,92	-7,33%
MAI	466,62	469,64	493,04	463,84	-5,92%
JUIN	545,34	557,6	579,88	576,5	-0,58%
JUILLET	637,54	650,16	688,8	678,66	-1,47%
AOUT	749,46	764,46	792,9	771,64	-2,68%
SEPTEMBRE	832,48	851,9	892,32	892,54	0,02%
OCTOBRE	920,26	947,58	983,68	981,02	-0,27%
NOVEMBRE	1012,92	1034,54	1072,28	1056,6	-1,46%
DECEMBRE	<b>1101,22</b>	<b>1123,8</b>	<b>1178,8</b>	<b>1167,66</b>	<b>-0,95%</b>

Depuis la prise de compétence en 2015, les tonnages de déchets triés sont en constante augmentation. L'année 2021 vient casser cette dynamique avec un léger recul de du tonnage total trié. Cela peut s'expliquer par une communication moins présente sur les enjeux et le devenir du tri.

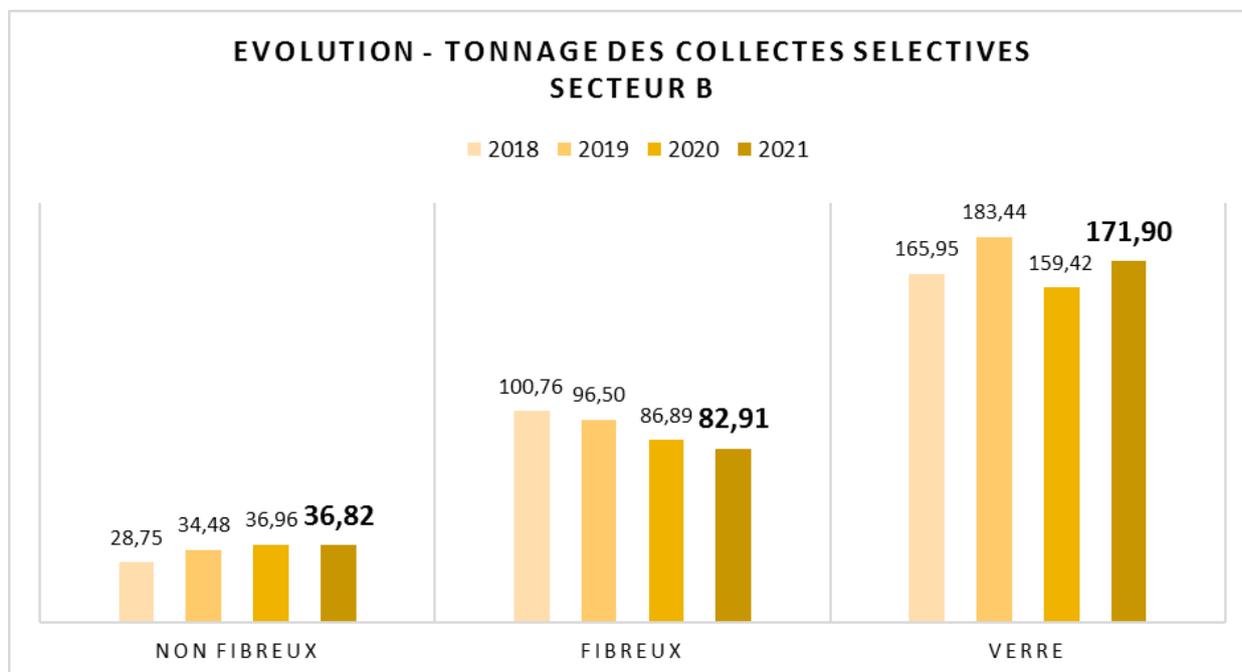
Il est proposé une analyse des ratios par habitant sur le secteur A (par rapport population secteur A, hors Fillings, soit 16 319 habitants en 2021) :

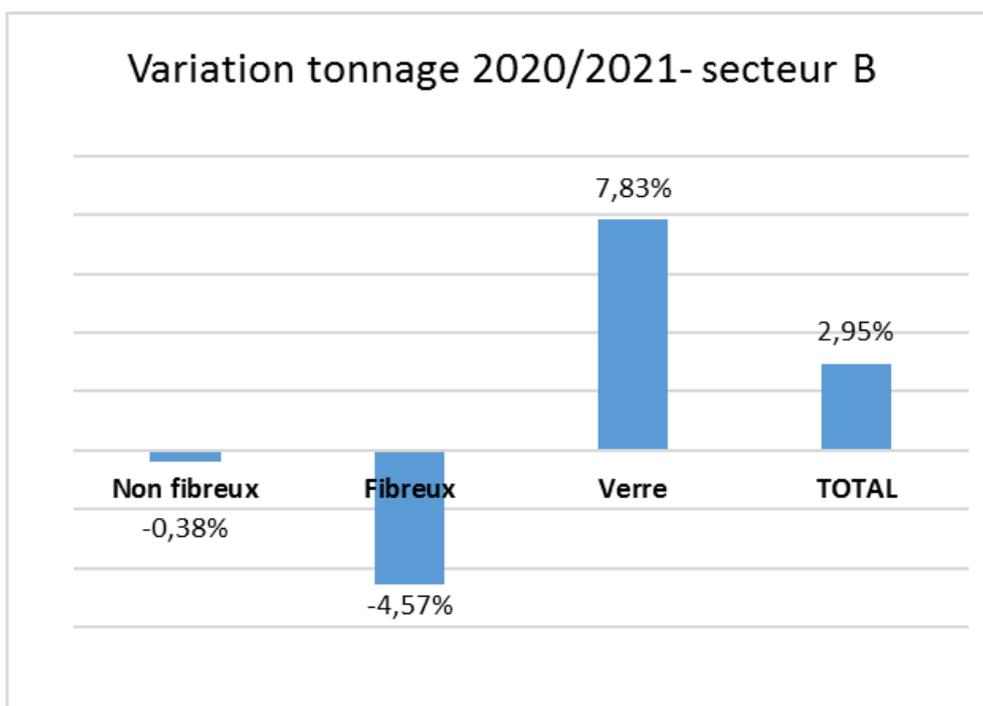




En Auvergne-Rhône-Alpes, le ratio est de 86 kg / habitant INSEE en 2019, avec une augmentation de + 6,17% depuis 2010 (source : Sindra, observatoire des déchets en Auvergne-Rhône-Alpes – enquête 2020).

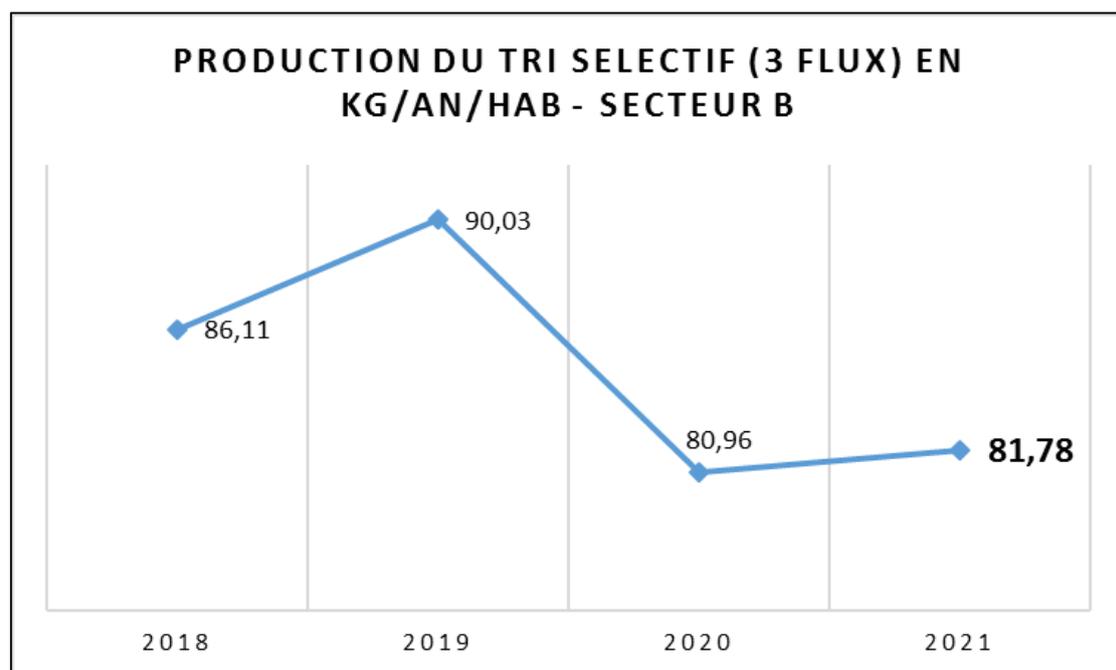
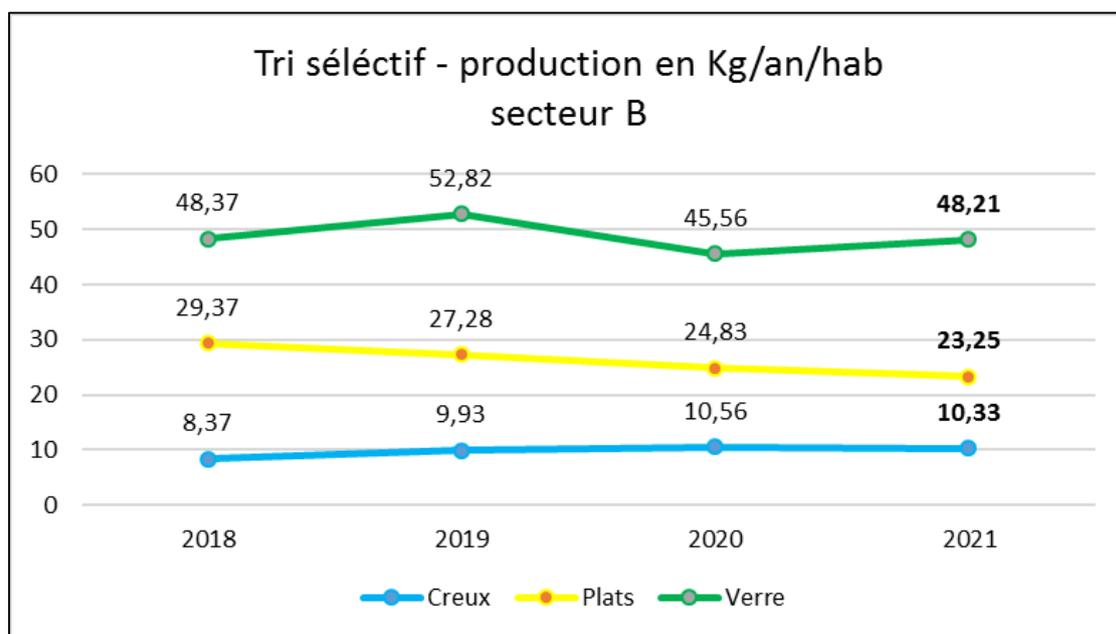
#### Tonnages SECTEUR B (Fillings) :



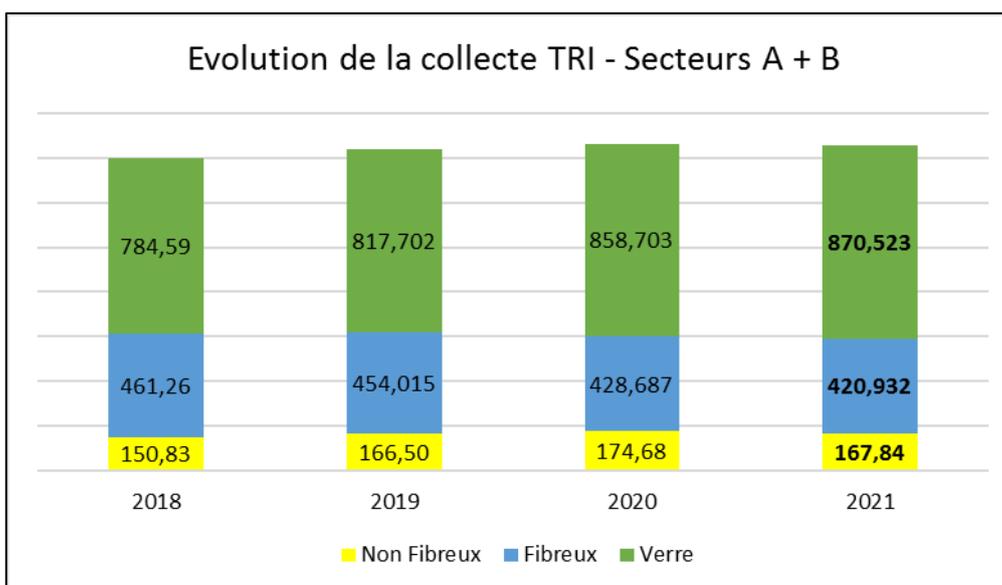
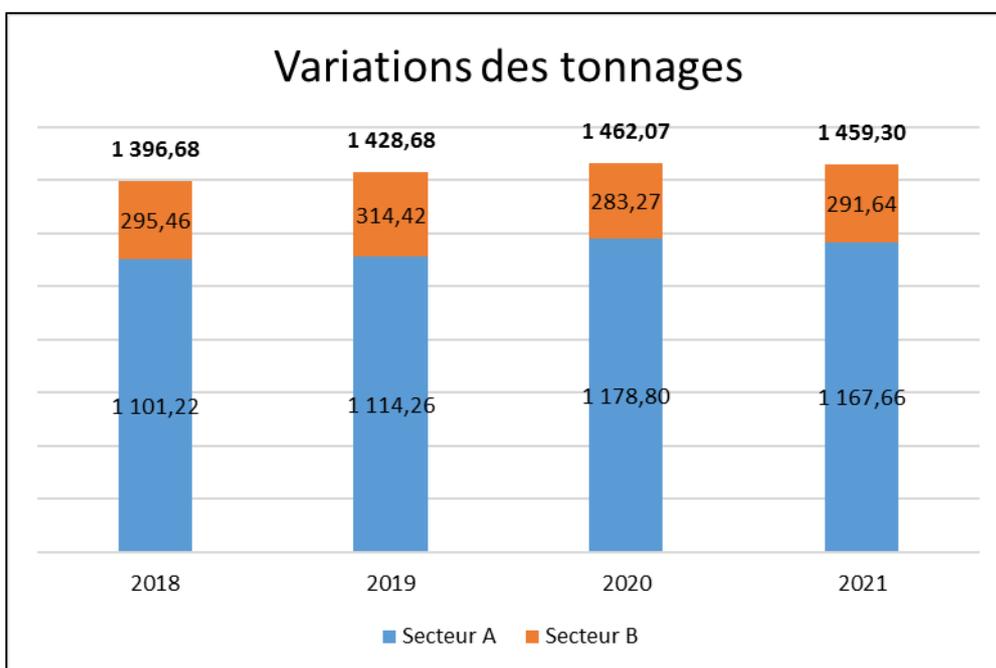


On constate en 2020 sur la commune de Fillinges une augmentation du tonnage de tri sélectif de **2,95%**. Cela peut être due au fait que la commune de Fillinges est située sur un important nœud routiers, et que des habitants des communes aux alentours en profitent pour déposer leur tri.

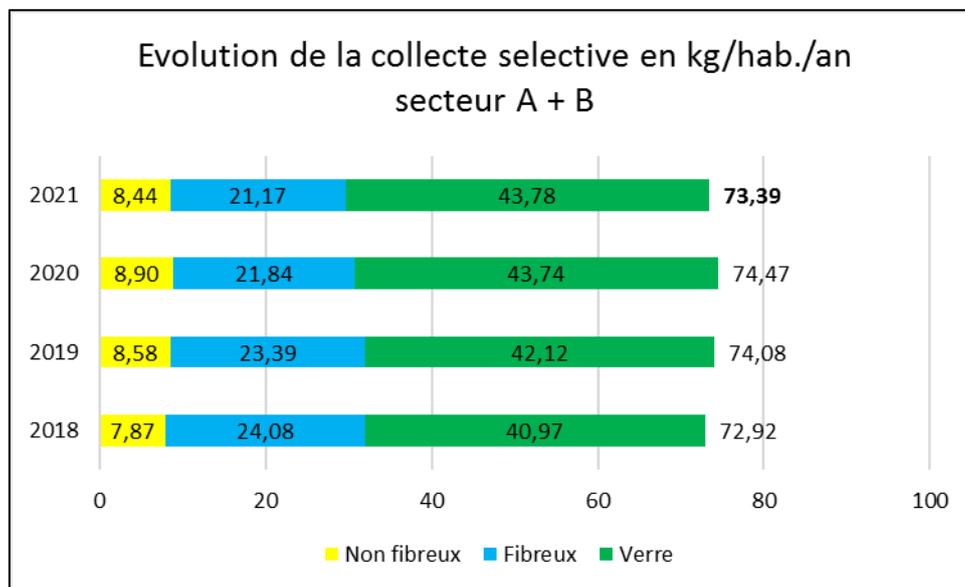
Sur cette base, voici les ratios par habitant sur le secteur B (par rapport à la population de Fillinges, avec uniquement soit 3 566 hab. en 2021 :



**Tonnages SECTEURS A et B :**



Sur cette base, voici les ratios par habitant à l'échelle de l'intercommunalité :



Soit une diminution de - 1,08 kg / hab. entre les années 2020 et 2021, qui peut être due à un relâchement des campagnes de communication sur le tri sélectif, notamment sur les emballages plastiques et aluminium.

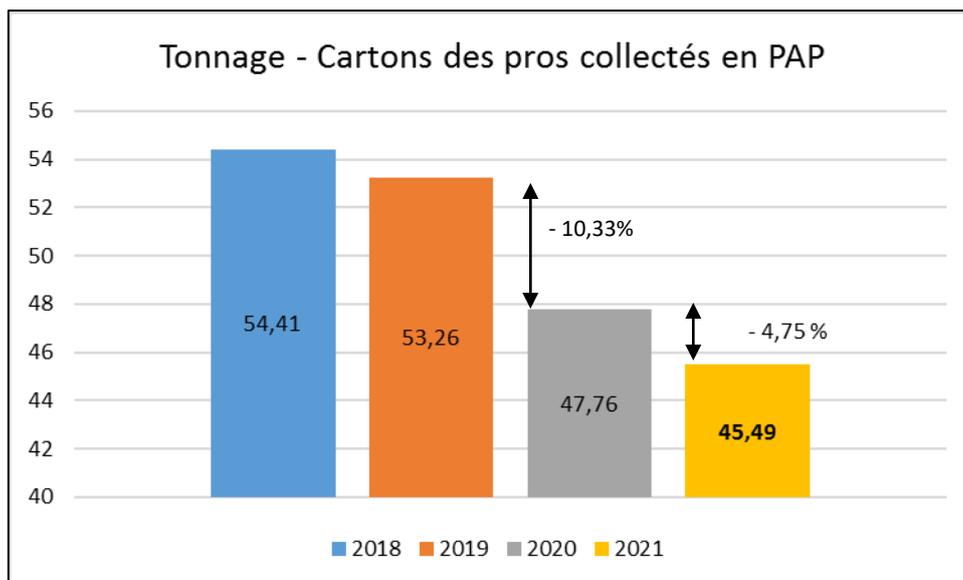
### 1.3.3 Collecte des cartons des professionnels

En amont du transfert de la compétence Déchets à la Communauté de Communes des 4 Rivières au 1<sup>er</sup> janvier 2015, il existait une collecte de cartons des professionnels proposée à titre gratuit à une vingtaine de producteurs, directement initiée par la société COVED, alors en charge de la collecte des ordures ménagères pour le compte des communes.

Lors de la prise de compétence, la Communauté de Communes a fait le choix de poursuivre cette collecte sous le format existant dans un premier temps, en vue de l'étendre éventuellement dans un second temps.

Cette collecte est assurée en porte-à-porte à raison d'une fois toutes les 2 semaines, le vendredi matin. Fin 2021, elle concerne 53 professionnels, situés sur les communes de Viuz-en-Sallaz, Saint- Jeoire, La Tour et Peillonex.

L'intercommunalité assure cette collecte au travers d'un marché public de prestations de services, dont la société COVED est le titulaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 (lot n°3).



On observe une diminution du tonnage de 10,33 % entre 2019 et 2020, puis de -4,75% entre 2020 et 2021. Les hypothèses sont qu'une partie des professionnels a probablement dévié son flux de carton vers les déchetteries intercommunales, et que le confinement a beaucoup réduit l'activité des producteurs.

En 2021, 3 nouveaux producteurs ont été intégrés à ce dispositif. La liste complète des professionnels est disponible en page suivante.

COLLECTE DES CARTONS CC4R			
	Entreprise	1000 LITRES	770 LITRES
<b>VIUZ EN SALLAZ</b>			
1	LIBRAIRIE centre commercial		3
2	LA SPAGHETTERIE centre commercial	1	1
3	POISSONNERIE	1	1
4	LA FERME DES MAILLETS	1	
5	QUINCAILLERIE SAILLET-GAIGNARD	2	2
6	VRAC ALTITUDE		VRAC
7	PHARMACIE centre	2	1
8	LA SANTOLINE ALLER EN BAS	4	1
9	STEFF BY STEFF	1	
10	BOUCHERIE centre		1
11	ALIMENTATION LES BRASSES		1
12	BOULANGERIE cote terrain tennis		1
13	BAR OTAPAS		1
14	GARAGE CITROEN		2
15	VETERINAIRE		1
16	CARROSSERIE PELLET		1
17	ECOLE ECAUT( AVION)	1	
18	FROMAGERIE VAL D ALEX	1	
19	ALPES EN VRAC		VRAC
20	OPTICIEN centre commercial	1	
21	RESTAURANT LES PIEDS SOUS LA TABLE	1	1
22	CTM VIUZ CODE BARRIERE 236E	5	2
23	STATION TOTAL GUEBEY	1	
24	BATI ALPES	1	
25	CHENEVAL CHARPENTE	1	
26	DAREK CARRELAGE	1	
27	SALAISSON JACQUEMARDE	2	
28	EVEREST RESTAURATION	2	
29	GERVAIS TP	1	
30	BS INNOV	1	
31	JACQUARD ELECTROMECHANIQUE	2	
32	CARROSSERIE DES BRASSES	3	
	<b>TOTAL</b>	<b>36</b>	<b>20</b>
<b>PEILLONNEX</b>			
33	AUBERGE ENSOLLEILLEE	1	
34	HAM/ PRECISE HAM	2	
	<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	
<b>LA TOUR</b>			
35	COLLINET PEINTURE	1	
36	REVUZ SAS	1	
37	CHATEL DECOR		1
38	ARBOSPHERE	2	
39	HOPITAL LA TOUR	4	5
40	LA CABANE DU PECHEUR	2	
41	BOUCHERIE LA TOUR	1	
42	BOULANGERIE LA TOUR		1
43	MENUISERIE centre	1	
44	RESTAURANT L'OASIS - LA TOUR		1
	<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>8</b>
<b>SAINT JEOIRE</b>			
45	pharmacie du centre	1	vrac
46	maternelle et ecole primaire	1	
47	SET à cote du nid a st jeoire	1	3
48	VERDAN AUTOMOBILE	1	
49	FUNERALP	1	
50	IMPRIMERIE ST JEOIRIENNE	1	
51	CHATEL DECOR	1	
52	LA FLAMBEE+ ATMB	1	
53	COLLEGE GASPARD MONGE	3	
	<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>3</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>62</b>	<b>31</b>

### 1.3.4 Déchetteries

La Communauté de Communes des 4 Rivières met à la disposition des habitants du territoire deux déchetteries, l'une située sur la commune de Fillinges (Pont Jacob) et l'autre sur la commune de Saint-Jeoire (La Pallud).

La déchetterie de Saint-Jeoire est un équipement récent, mis en service en Juillet 2019 en remplacement de la déchetterie sur plateforme métallique qui était installée dans les locaux des services techniques de la commune de Saint-Jeoire.

#### Les déchets pris en charge :

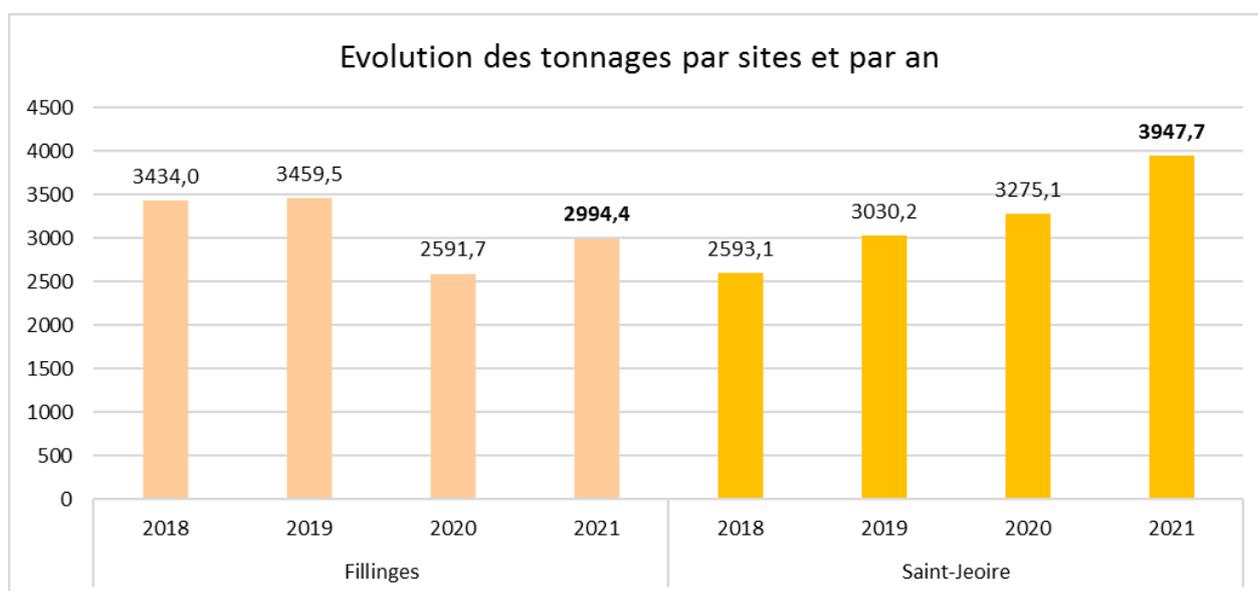
- ✓ Bois
- ✓ Cartons
- ✓ Déchets verts
- ✓ Métaux / ferraille
- ✓ Déchets incinérables
- ✓ Déchets encombrants
- ✓ Appareils électriques et électroniques, électroménager, écrans... (D3E)
- ✓ Ampoules et tubes néons
- ✓ Piles et accumulateurs
- ✓ Gravats / déchets inertes
- ✓ Plâtre
- ✓ Huiles de cuisine (huiles végétales)
- ✓ Huiles moteur (huiles minérales)
- ✓ Les bouchons et opercules des emballages
- ✓ Pneumatiques des particuliers (pneus VL), uniquement du 01/04 au 15/05 et du 01/11 au 15/12 pour la déchetterie de Fillinges, et toute l'année pour la déchetterie de Saint-Jeoire
- ✓ Déchets Ménagers Spéciaux (DMS) : batteries, peintures, colles, solvants, radiographies, phytosanitaires, ...)
- ✓ Depuis février 2020, les 2 sites sont équipés pour la collecte des meubles et literie des particuliers (meubles montés ou démontés) – cette benne n'est pas destinée au réemploi mais à permettre une meilleure valorisation matière des meubles mis au rebus par les usagers)
- ✓ Les consommables d'impressions (cartouches et toners usagés)

#### Les déchets non-pris en charge :

- Les ordures ménagères
- L'amiante
- Les bouteilles de gaz (pleines ou vides)
- Les extincteurs
- Les médicaments et autres déchets de soins à risques infectieux
- Les véhicules hors d'usage
- Les cadavres d'animaux
- Les fusées de détresse et autres déchets pyrotechniques

**Tonnages :**

Matières collectées par les eco-organismes	Fillinges		Saint-Jeoire		TOTAL	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021
D3E	84,921	85,536	118,834	126,880	203,8	212,42
Ecomobilier	160,620	208,180	158,460	270,880	319,1	479,06
Néons et ampoules	1,284	0,352	0,240	0,467	1,5	0,82
piles	0,931	1,025	0,826	1,445	1,8	2,47
<b>TOTAL</b>	<b>249,9</b>	<b>295,1</b>	<b>279,0</b>	<b>399,7</b>	<b>528,9</b>	<b>694,8</b>

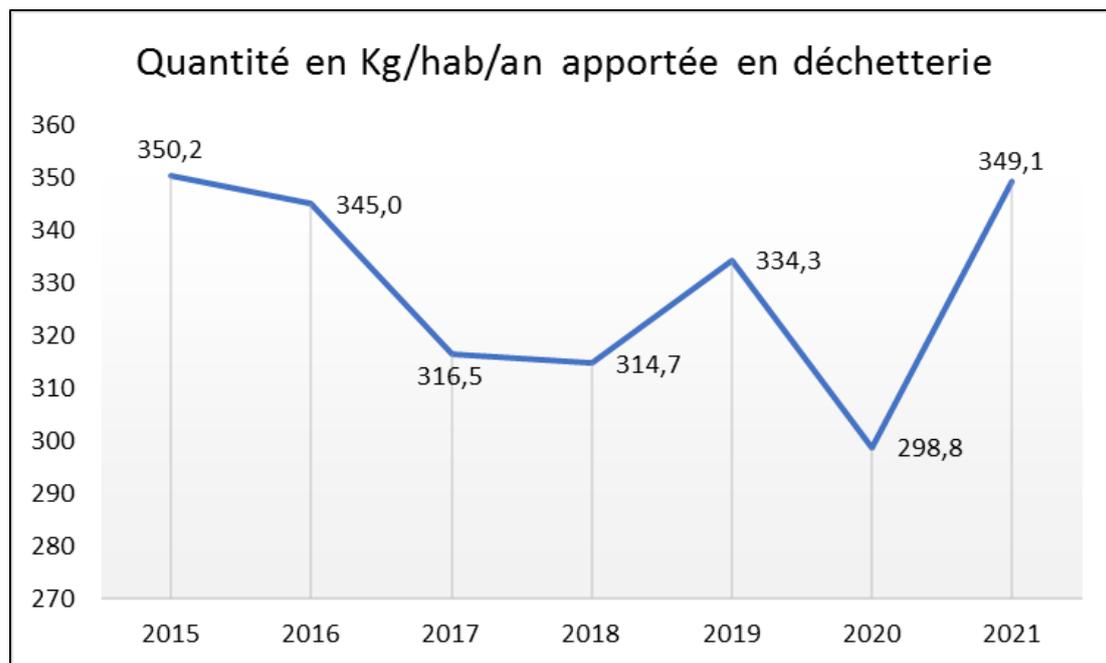


*Les déchetteries des 4 Rivières ont permis de recueillir 6 942,2 tonnes de déchets en 2021.*

Evolution des tonnages entre 2020 et 2021 :

Tonnages	2018	2019	2020	2021	Evolution 2020/2021 (%)
Cartons	250,00	301,44	302,90	349,36	15,34%
Ferraille	336,09	352,48	371,00	401,10	8,11%
Incinérables	331,64	354,66	317,98	455,14	43,13%
Encombrants	742,21	793,38	616,04	652,14	5,86%
Déchets verts	1375,82	1564,40	1292,25	1627,54	25,95%
Bois	943,23	1080,30	933,52	1053,12	12,81%
Pneumatiques	34,36	55,12	52,52	74,52	41,89%
Gravats	1410,47	1366,71	1232,37	1385,30	12,41%
Plâtre	150,25	143,96	130,76	158,56	21,26%
Batteries	1,00	3,71	8,98	8,405	-6,43%
Piles	0,61	1,178	0,266	0,016	-93,98%
DMS	35,742	38,304	35,925	39,92	11,12%
Huiles minérales	7,968	8,632	8,42	16,35	94,18%
Huiles Végétales	7,498	5,926	0	0	0,00%

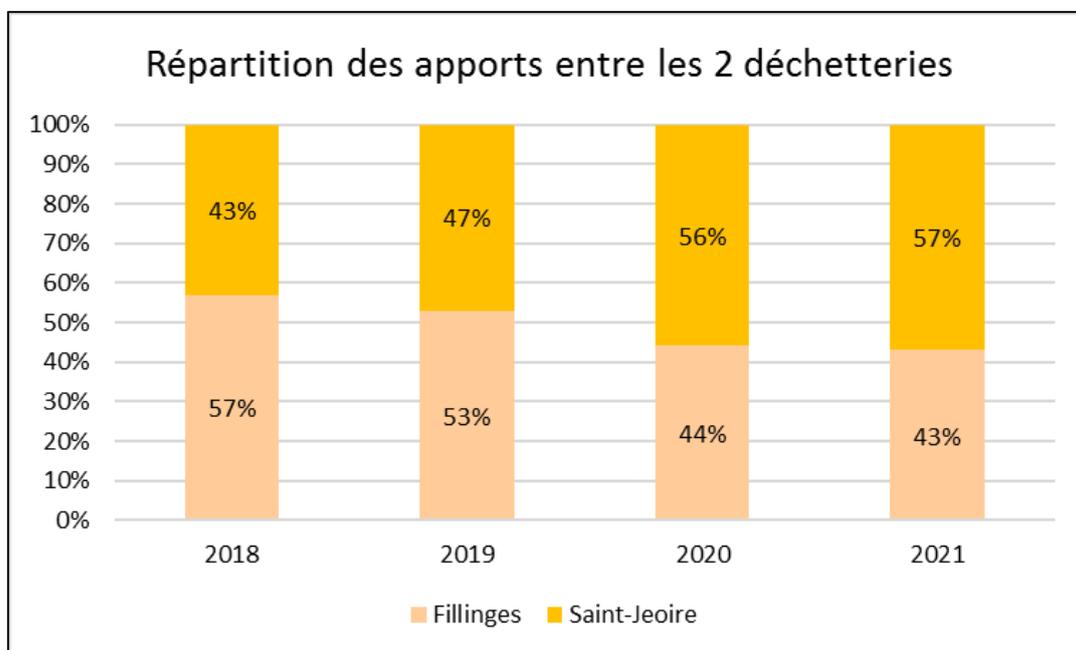
Sur la base des tableaux ci-dessus, voici les ratios par habitant :



**Soit une différence de + 50,3 kg / hab. entre les années 2020 et 2021**

En Auvergne-Rhône-Alpes, le ratio était de 232 kg / habitant INSEE en 2019 – tonnages collectés dans les déchetteries publiques, déchets inertes compris (source : Sindra, observatoire des déchets en Auvergne-Rhône-Alpes - Enquête 2020).

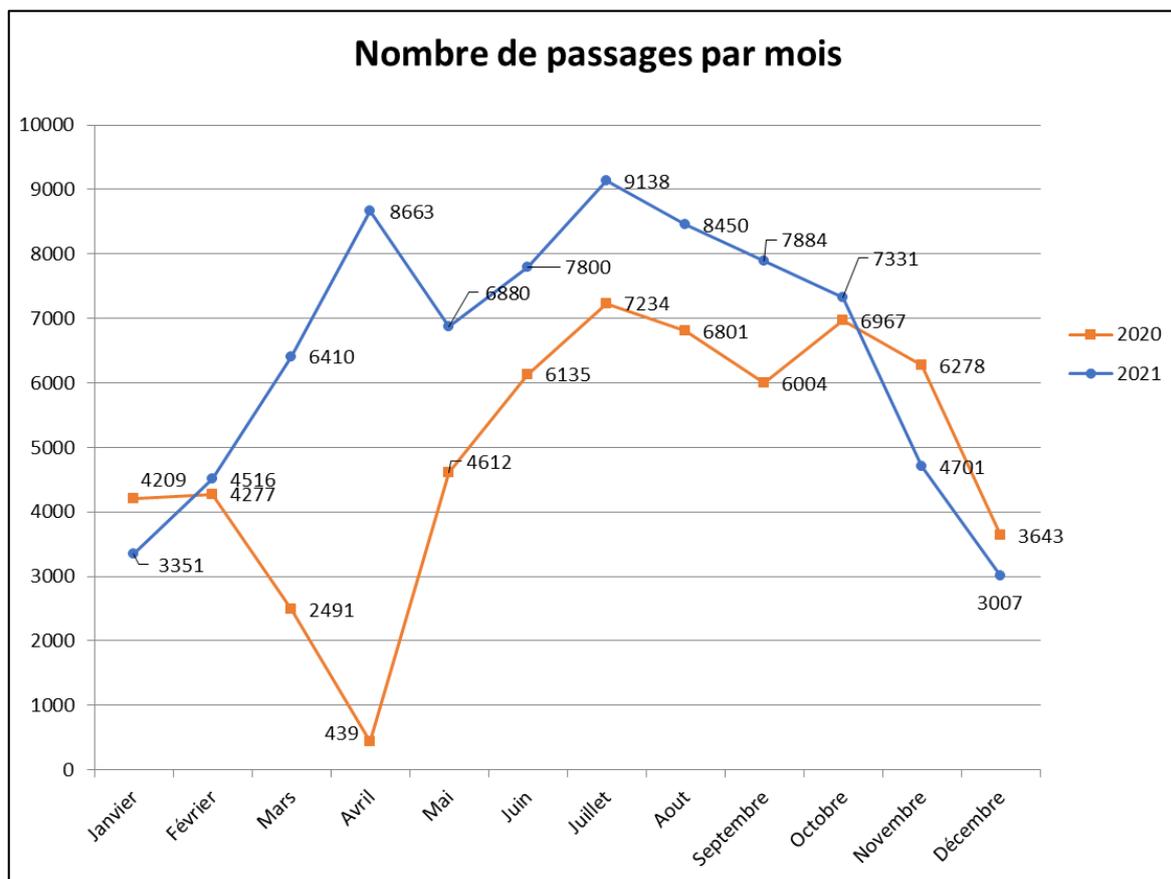
Données fournies par la SPL 2D4R (haut de quai) :



Suite à l'ouverture de la nouvelle déchetterie de Saint-Jeoire, un changement s'est opéré dans les quantités déposées par site. La déchetterie de Saint-Jeoire est préférée par le public pour sa facilité d'utilisation (dépose au sol, moins d'attente, ...)

**Fréquentation des sites :**

Données fournies par la SPL 2D4R (haut de quai) :

**Fréquentation et quantité de déchets apportée par passage :**

	Fillings 2020			Fillings 2021		
	Tonnage	Nombre de passages	Kg/passage	Tonnage	Nombre de passages	Kg/passage
<b>Janvier</b>	174	2178	79,90	122	1481	82,68
<b>Février</b>	189	2325	81,44	184	2039	90,08
<b>Mars</b>	142	1315	107,79	265	2690	98,64
<b>Avril</b>	26	211	122,75	335	3906	85,70
<b>Mai</b>	247	2026	122,08	259	2970	87,29
<b>Juin</b>	271	2493	108,89	278	3675	75,73
<b>Juillet</b>	313	3230	97,05	306	4298	71,24
<b>Aout</b>	275	2980	92,14	321	4060	78,97
<b>Septembre</b>	217	2602	83,29	277	3846	71,98
<b>Octobre</b>	311	3108	100,10	290	3150	92,11
<b>Novembre</b>	265	2760	95,95	237	2041	115,94
<b>Décembre</b>	161	1615	99,59	115	1347	85,01
<b>TOTAL</b>	<b>2 591</b>	<b>26 843</b>	<b>96,54</b>	<b>2994,0</b>	<b>35503</b>	<b>84,33</b>

	Saint Jeoire 2020			Saint Jeoire 2021		
	Tonnage	Nombre de Passages	Kg/passage	Tonnage	Nombre de Passages	Kg/passage
Janvier	172	2031	84,88	169	1870	90,44
Février	202	1952	103,50	237	2477	95,52
Mars	159	1176	135,18	345	3720	92,75
Avril	13	228	55,81	446	4757	93,66
Mai	339	2586	131,27	359	3910	91,86
Juin	413	3642	113,42	347	4125	84,12
Juillet	400	4004	100,00	408	4840	84,31
Aout	342	3821	89,58	420	4390	95,66
Septembre	352	3402	103,39	372	4038	92,13
Octobre	379	3859	98,09	396	4181	94,77
Novembre	335	3518	95,35	299	2660	112,41
Décembre	167	2028	82,49	140	1660	84,06
<b>TOTAL</b>	<b>3 274</b>	<b>32 247</b>	<b>101,54</b>	<b>3 947,7</b>	<b>42 628</b>	<b>92,61</b>

	Total 2020			Total 2021		
	Tonnage	Nombre de passages	Kg/Passage	Tonnage	Nombre de passages	Kg/Passage
Janvier	346	4209	82,30	292	3351	87,01
Février	391	4277	91,51	420	4516	93,07
Mars	301	2491	120,72	610	6410	95,22
Avril	39	439	87,98	780	8663	90,07
Mai	587	4612	127,23	618	6880	89,89
Juin	685	6135	111,58	625	7800	80,16
Juillet	714	7234	98,69	714	9138	78,16
Aout	617	6801	90,70	741	8450	87,64
Septembre	568	6004	94,68	649	7884	82,30
Octobre	690	6967	98,99	686	7331	93,63
Novembre	600	6278	95,61	536	4701	113,94
Décembre	328	3643	90,07	254	3007	84,48
<b>TOTAL</b>	<b>5 866</b>	<b>59 090</b>	<b>99,27</b>	<b>6 942,2</b>	<b>78 131</b>	<b>88,85</b>

On remarque une augmentation conséquente du nombre de passages sur les déchetteries au cours de l'année 2021 avec **19 041 passages en plus**.

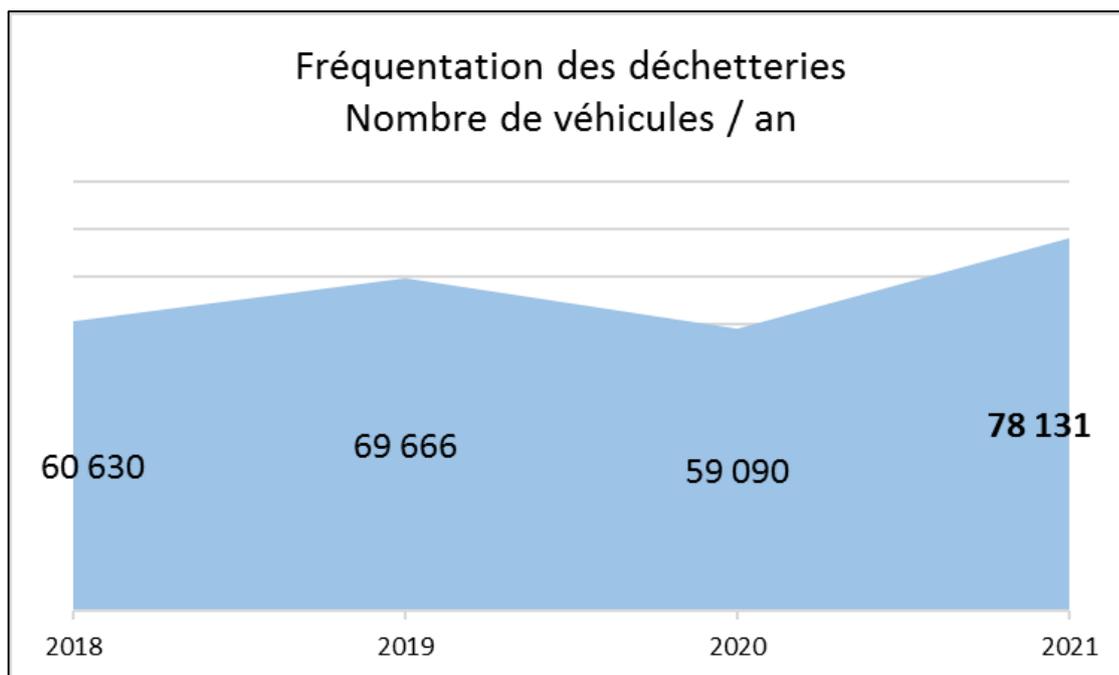
A contrario, la quantité de déchets apportée lors de chaque passage baisse fortement avec **- 10,63 Kg par passage**.

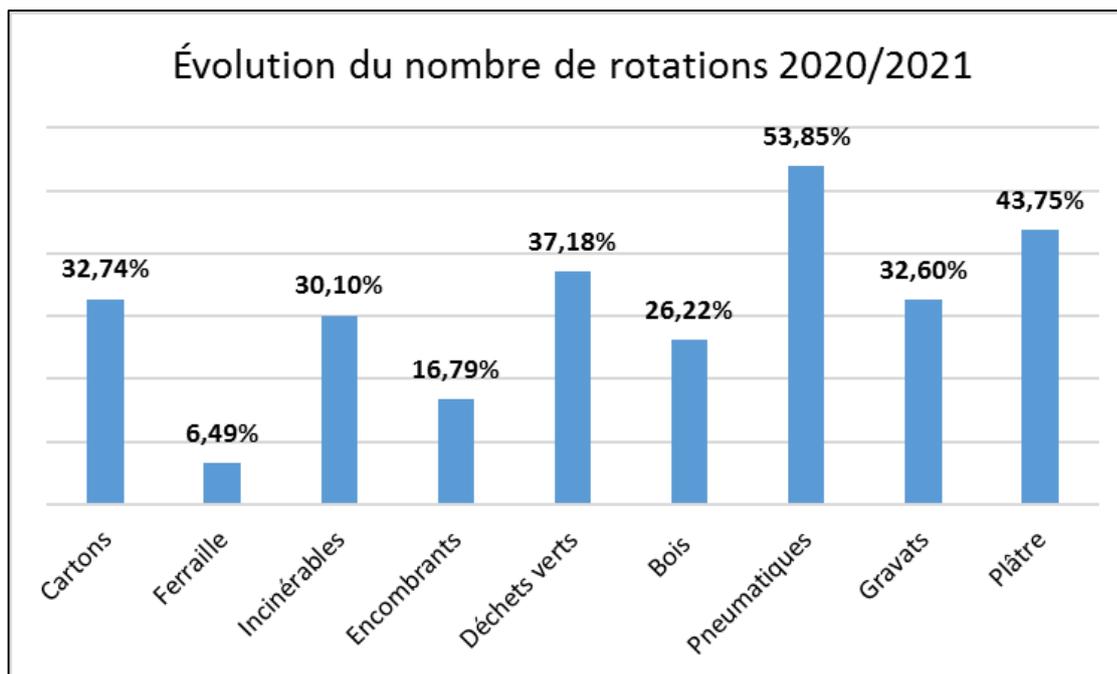
**Nombre de rotations :**

*Données extraites des suivis de prestation du haut de quai :*

Nota Bene : il s'agit du nombre de rotations pour les deux déchetteries de Fillinges et Saint-Jeoire

Nombre total de rotations par flux en 2020		Nombre total de rotations par flux en 2021	
113	Cartons	150	Cartons
77	Ferailles	82	Ferailles
103	Incinérables	134	Incinérables
137	Encombrants	160	Encombrants
312	Déchets verts	428	Déchets verts
225	Bois	284	Bois
13	Pneumatiques	20	Pneumatiques
181	Gravats	240	Gravats
32	Plâtre	46	Plâtre
<b>TOTAL</b>	<b>1 193</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 544</b>





Soit une diminution de **29,42 %** du nombre de rotation en 1 an. Cela est probablement dû au rattrapage de l'année 2020 (crise COVID) qui a vu les déchetteries ouvertes en fonctionnement dégradé. Les usagers ont probablement stocké dans les greniers et les garages en attendant des conditions plus favorable pour venir vider.

Excoffier Recyclage fait passer sur les deux déchetteries, tous les jours, un véhicule équipé d'un rouleau compacteur pour procéder à un compactage des bennes. Cela permet d'augmenter très nettement la capacité de remplissage des bennes, notamment pour les déchets verts, le carton, les incinérables, le bois, les encombrants et la ferraille...

Ceci permet de dégager des poids moyens par benne évacuée :

Poids moyen par benne	2020	2021	Evolution 2020/2021
Cartons	2,681	2,329	-13,11%
Ferraille	4,818	4,891	1,52%
Incinérables	3,087	3,397	10,02%
Encombrants	4,497	4,076	-9,36%
Déchets verts	4,142	3,803	-8,19%
Bois	4,149	3,708	-10,62%
Pneumatiques	4,040	3,726	-7,77%
Gravats	6,809	5,772	-15,22%
Plâtre	4,086	3,447	-15,64%

Ces chiffres peuvent avoir plusieurs explications :

- La reprise de l'activité après la crise sanitaire
- Une trop forte anticipation des gardiens qui font pas partir les bennes trop tôt pour éviter les débordements
- Un compactage moins rigoureux des bennes

### Apports des professionnels :

Données fournies par la SPL 2D4R (haut de quai).

Les apports des professionnels en déchetteries font l'objet de l'établissement d'un bon de dépôt, identifiant le volume apporté ainsi que le ou les 2 flux majoritaires.

Sur la base de ces bons et des registres de fréquentation ressortent les données suivantes :

Site	Nombre d'usagers professionnels		Total des passages (en nb)		Total apports (en m3)		Quantité moyenne par passage (en m3)	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Fillinges	87	62	529	564	658	602	1,24	1,07
Saint-Jeoire	92	88	747	945	852	909	1,14	0,96
Total	149	141	1276	1509	1510	1511	1,18	1,00

Le nombre d'apports professionnels (1509 passages) comptabilisés en 2021 représente **1,93 %** du nombre total de passages comptabilisés au cours de la même période (69 666 passages), contre **2,16 %** en 2020.

Même si la déchetterie de Saint-Jeoire a permis d'empêcher les files d'attente, et permet également de décharger facilement les gravats, les objets lourds et encombrants, on constate une baisse du nombre des professionnels qui utilisent le service. Cette baisse peut être due aux conditions d'accès du quai déchets verts, ou la dépose avec un camion plateau n'est pas bien adaptée à ce type de véhicule.

A cette principale explication peut s'en ajouter une autre : la météo a pu jouer un rôle sur les tonnages de déchets verts par exemple.

Un dispositif de pesée permet l'identification du tonnage apporté par les usagers particuliers ou professionnels à Saint-Jeoire. Cependant, afin de ne pas favoriser l'apport de déchets sur une déchetterie plus qu'une autre, et dans un souci d'équité, les tonnages des professionnels sont pesés à titre indicatif. De ce fait, le tonnage des apports professionnels est inclus dans les tonnages globaux présentés précédemment.

### 1.3.5 Composteurs

Les particuliers résidants sur les communes adhérentes au SIVOM de la région de Cluses (secteur A) peuvent bénéficier de l'achat d'un composteur à moindre coût (30 €) en remplissant un bon de participation, disponible en téléchargement sur le site de la Communauté de Commune et du SIVOM.

Le Kit de compostage comprend :

- Un composteur en plastique de 450 litres (L = 79x79 cm, H = 105 cm) et son bio-seau de 10 litres,
- La livraison et l'installation du matériel à domicile,
- Des conseils d'utilisation donnés par l'animateur compostage,
- Un guide complet sur le compostage.



**Je composte j'ai tout compris**

BON DE PARTICIPATION

NOM et Prénom : .....  
 Adresse : .....  
 Code Postal : ..... Commune : .....  
 N° de téléphone : - Domicile : .....  
 - Portable : .....  
 Email\*\* : .....@.....

J'accepte de participer à l'opération de compostage individuel des bio-déchets sur le territoire de la Communauté de Communes des Quatre Rivières (C.C.A.R.). Je souhaite recevoir un composteur et son bio-seau (photographie ci-contre). Pour leur mise à disposition, je joins un chèque\* de trente euros TTC à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC, qui sera encaissé par la C.C.A.R.

Maxi-disponibilités disponibles pour la mise en place du composteur, à mon domicile, par les animateurs compostage du SIVOM de la Région de CLUSES, sont (vous pouvez entourer plusieurs propositions) :

Lundi ☐ 8h00 /12h00 ☐ 14h00 /18h00  
 Mardi ☐ 8h00 /12h00 ☐ 14h00 /18h00  
 Mercredi ☐ 8h00 /12h00 ☐ 14h00 /18h00  
 Jeudi ☐ 8h00 /12h00 ☐ 14h00 /18h00  
 Vendredi ☐ 8h00 /12h00 ☐ 14h00 /18h00

Date et signature : .....

**A RETOURNER**  
 Par courrier ou à déposer à l'adresse suivante :  
 Communauté de Communes des Quatre Rivières  
 28 chemin de la Ferme SAULLET  
 74250 FILLINGS

Pour le compostage partagé en habitat collectif, merci de ne pas utiliser ce bulletin de commande et de prendre contact avec le SIVOM de la Région de Cluses afin d'établir un diagnostic préalable au 04 50 58 43 14 / sivom.cluses@wanadoo.fr

**sivom**  
 SIVOM de la Région de Cluses

\* La responsabilité de la C.C.A.R. ne pourra en aucun cas être engagée en cas de perte de chèque, avant réception par les services de la C.C.A.R.  
 \*\* Tous courriels en accord de réception de votre demande, accompagné du titre de recette, merci de renseigner votre adresse email de manière fiable.

Depuis le commencement de l'opération en 2009, le syndicat a distribué 1446 composteurs sur les 10 communes.

Les résultats de cette distribution sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

	2018	2019	2020	2021	TOTAL	Nbr de logements (INSEE 2019)	Pourcentage des foyers équipés
Marcellaz	1	4	2	3	92	487	18,89%
Peillonex	0	1	1	3	152	608	25,00%
Faucigny	0	2	1	0	73	319	22,88%
St Jean	0	1	1	3	107	548	19,53%
Viuz	5	11	8	8	435	2383	18,25%
La Tour	2	2	1	1	92	544	16,91%
Ville	2	0	1	0	75	445	16,85%
St Jeoire	6	4	4	6	234	1847	12,67%
Onnion	5	3	2	3	135	1093	12,35%
Megevette	0	0	0	0	51	470	10,85%
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>28</b>	<b>21</b>	<b>27</b>	<b>1446</b>	<b>8744</b>	<b>16,54%</b>

## 2. Traitement

### 2.1 Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés

#### 2.1.1 Incinération

##### Secteur A :

Pour assurer sa compétence incinération, l'intercommunalité adhère au SIVOM de la Région de Cluses, qui gère l'Unité d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) de Marignier. En 2021, ont donc été incinérées à l'incinérateur de Marignier les **4142,49 tonnes** collectées en porte à porte et en PAV sur le secteur A.

La performance énergétique de l'UIOM de Marignier est de 0,26. En 2021, l'usine d'incinération a traité pour les 4 communautés de communes 34 010 tonnes.

En 2021, chaque tonne incinérée à l'UIOM de Marignier a coûté **139,89 € TTC**

##### Secteur B :

Pour assurer sa compétence incinération, l'intercommunalité adhère au SIFPAGE, qui gère l'Unité d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) de Valserhône. En 2021, ont donc été incinérées à l'incinérateur de Valserhône les **691,44 tonnes** collectées sur le secteur B. Le SIFPAGE organise également le transfert des ordures ménagères depuis le quai de transfert de Saint Pierre-en-Faucigny (ou Etrembières) vers l'UIOM. En effet, les OMR collectées sur le secteur B sont déposées par le collecteur sur ce quai de transfert, situé à proximité du territoire intercommunal.

L'UIOM de Valserhône a une capacité annuelle de 120 000 tonnes. En 2021, 119 772 tonnes y ont été apportées. Avec une performance énergétique ayant atteint 0,868 ; l'installation est considérée comme ayant une performance énergétique élevée. En raison des déroutages (81 704 tonnes) en lien avec les gros travaux de remplacement de l'unité de traitement des fumées en 2021, l'usine de Valserhône n'a incinéré que 38 068 tonnes de déchets.

En 2021, chaque tonne incinérée à l'UIOM de Valserhône a coûté **150,15 € TTC**

### 2.1.2 Valorisation du tri sélectif

#### Secteur A :

La compétence tri-valorisation des emballages et papiers recyclables est exercée par représentation substitution de l'intercommunalité auprès du SIVOM de la Région de CLUSES.

Le SIVOM de la Région de CLUSES met en œuvre cette compétence de la manière suivante :

- Le SIVOM de la Région de CLUSES est responsable des contrats avec les Eco-organismes ECO-EMBALLAGES et ECO-FOLIO (rassemblés sous la nouvelle enseigne CITEO en 2017) qui soutiennent la filière de tri et valorisation du tri ;
- Les corps plats et corps creux sont acheminés directement par la COVED (en charge de la collecte pour le compte de la Communauté de Communes) sur le centre de tri de la société EXCOFFIER RECYCLAGE situé à Villy-le-Pelloux, titulaire du marché public de tri auprès du SIVOM. EXCOFFIER réalise la séparation des différents matériaux et l'enlèvement des refus de tri, grâce à sa chaîne de tri ;
- Le verre est acheminé directement par la COVED (en charge de la collecte pour le compte de la Communauté de Communes) sur la plateforme de transfert SDV Vottero à Vougy, puis pris en charge par O-I MANUFACTURING, dans le cadre de la contractualisation avec ECO-EMBALLAGES.

#### Secteur B :

La compétence tri-valorisation des emballages et papiers recyclables pour la commune de FILLINGES est transférée au SIDEFAGE par représentation substitution de l'intercommunalité.

Le SIDEFAGE met en œuvre cette compétence de la manière suivante :

- Le SIDEFAGE est responsable des contrats avec les Eco-organismes ECO-EMBALLAGES et ECO-FOLIO (rassemblés sous la nouvelle enseigne CITEO en 2017) qui soutiennent la filière de tri et valorisation du tri ;
- Les corps plats et corps creux sont acheminés directement par TRIGENIUM (en charge de la collecte pour le compte du Siefage) sur les centres de tri PASTEUR (Annemasse), titulaires du lot géographique 4 du marché public de tri auprès du SIDEFAGE. Les centres de tri réalisent la séparation des différents matériaux et l'enlèvement des refus de tri ;
- Le verre est collecté EXCOFFIER (en charge de la collecte pour le compte du Siefage) puis valorisé directement par des verreries (Glasspack).

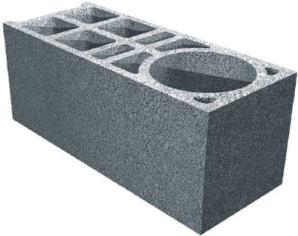
### 2.1.3 Valorisation et traitement des déchets collectés en déchetteries

Hormis les incinérables de déchetteries, acheminés directement à l'UIOM de Marignier, et les déchets verts, acheminés directement sur la plateforme de compostage de Perrignier, tous les déchets collectés sur les déchetteries transitent par le centre de tri d'EXCOFFIER RECYCLAGE situé à Villy-le-Pelloux ou sur leurs autres sites d'implantation spécialisés (ex : gravats sur le site de Bonneville, ferraille sur le site de Groisy). Après des opérations de tri / manutention, les déchets sont acheminés vers leurs filières finales de recyclage ou de traitement.

Le tableau ci-après présente les taux de valorisation matière et énergétique pour chacun des flux collectés en 2021 :

	Valorisation matière (%)	Valorisation énergétique (%)	Total (%) (hors refus)	Note
Bois	90	10	100	Essentiellement recyclage en tant que plaque d'aggloméré, peu de bois non traité. La filière panneaux a un taux de recyclage de 99%.
Batteries	90	0	90	
Cartons	100	0	100	
Déchets verts	100	0	100	
DEA	85	10	95	Taux validé avec Eco-mobilier
DEEE	70	15	85	Taux variable selon les flux. Les écrans cathodiques sont recyclés au mieux à 40% car la dalle en verre pose problème. A l'inverse taux excellent pour les GEMHF ou F (valorisation matière : 85%). Les GEMHF sont traités sur notre site de Villy.
Encombrants	30	60	85	Performances obtenues grâce à la chaîne de tri DIB.
Ferraille	100	0	100	
Gravats	100	0	100	
Huiles végétales	0	100	100	Combustible.
Huiles minérales	100	0	100	Régénération.
Incinérables	0	75	75	En fonction de la performance de l'UIOM.
Néons	90	0	90	Aspiration et récupération du mercure.
Plâtre	100	0	100	Obtention de gypse et de carton.
Pneumatiques	20	80	100	Rechapage, cimenterie.

GRAVATS



- Matériaux de démolition (béton, parpaings, moellons, briques)
- Tuiles, ardoises
- Terre végétale, goudron
- Carrelage, porcelaine, terre cuite
- Faïence, céramique
- Lavabo, baignoire, WC (sans les robinets !)

**Déchets interdits :**

- Fers à béton
- Tuyaux en plastique
- Fils électriques
- Plâtre
- Amiante/fibrociment
- Bois, souches
- Déchets verts

 **Et ensuite :**

Concassage puis utilisation comme matériaux de terrassement, béton, pierre, moellons ou classe 3.

Des "fiches produits" sont disponibles auprès des services de la Communauté de Communes pour connaître les lieux et les modes de traitement, ainsi que le type de valorisation.

### III. Les indicateurs financiers :

#### 1. Modalités d'exploitation du service

Pour rappel, comme expliqué au fil du présent rapport, les modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets étaient les suivantes en 2020 :

- Marché public de prestations de services pour la collecte des OMR (lot n°1), du tri sélectif sur le secteur A (lot n°2) et des cartons des professionnels (lot n°3) dont la société **COVERED** est titulaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le marché prend fin au 31 décembre 2022 ;
- Collecte du tri sélectif sur le secteur B assurée par le **SIDEFAGE** dans le cadre de l'adhésion de la Communauté de Communes des 4 Rivières au syndicat depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 ;
- Compétences traitement des OMR et tri-valorisation des emballages et papiers recyclables, et communication, exercées par le **SIVOM de la Région de CLUSES** pour le secteur A et par le **SIDEFAGE** pour le secteur B, par adhésion de l'intercommunalité à ces deux syndicats depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 ;
- Convention de prestations de services publics entre la Communauté de Communes et la **SPL 2D4R** pour l'exploitation des déchetteries (gestion du haut de quai) depuis le 1<sup>er</sup> juin 2016 ;
- Marché de prestations de services pour la mise à disposition des contenants de collecte, l'évacuation, le transport et le traitement des déchets dont la société **Exoffier Recyclage** est titulaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 (gestion du bas de quai des déchetteries). Le marché prend fin au 31 décembre 2023 ;
- Convention avec l'éco-organisme **Eco-mobilier** pour la collecte et le traitement des meubles en déchetterie de Fillinges depuis le 1<sup>er</sup> février 2016. Et depuis février 2020 pour Saint-Jeoire ;
- Convention avec la SCOP **Tri-Vallées** le 25 octobre 2017, en vue de l'organisation de la collecte des textiles sur le territoire intercommunal et signature d'une convention avec l'éco-organisme **Eco-TLC** le 21 décembre 2017 en vue d'obtenir des soutiens pour cette collecte à compter de 2018.
- Convention avec **COREPILE**, pour la collecte et le traitement des piles et accumulateurs.
- Convention avec l'association **bouchons 74** pour la collecte des bouchons, dans un but économique et social.
- Convention avec **ESR** pour la collecte et le traitement des D3E en déchetteries, ainsi que les ampoules et les néons depuis début 2011.
- Convention avec **Printerre** pour la collecte et le recyclage des consommables d'impression en décembre 2020.

## 2. Montant annuel global des dépenses du service

Les principaux postes de dépenses sont présentés ci-dessous, en euros TTC :

<b>Dépenses de fonctionnement</b>		
	<b>2020</b>	<b>2021</b>
COVED	623 249 €	623 080 €
Excoffier	625 949 €	729 395 €
SPL	164 856 €	160 228 €
SIVOM	608 741 €	632 061 €
SIDEFAGE	110 651 €	125 286 €
Autres dépenses de FCT	70 030 €	83 669 €
EXCEPTIONNEL - CCVV	102 206 €	0 €
<b>TOTAL fonctionnement</b>	<b>2 305 681 €</b>	<b>2 353 719 €</b>

	2020	2021
Charges salariales	58 325 €	62 850 €
Investissement (hors déchetteries)	256 138 €	148 885 €

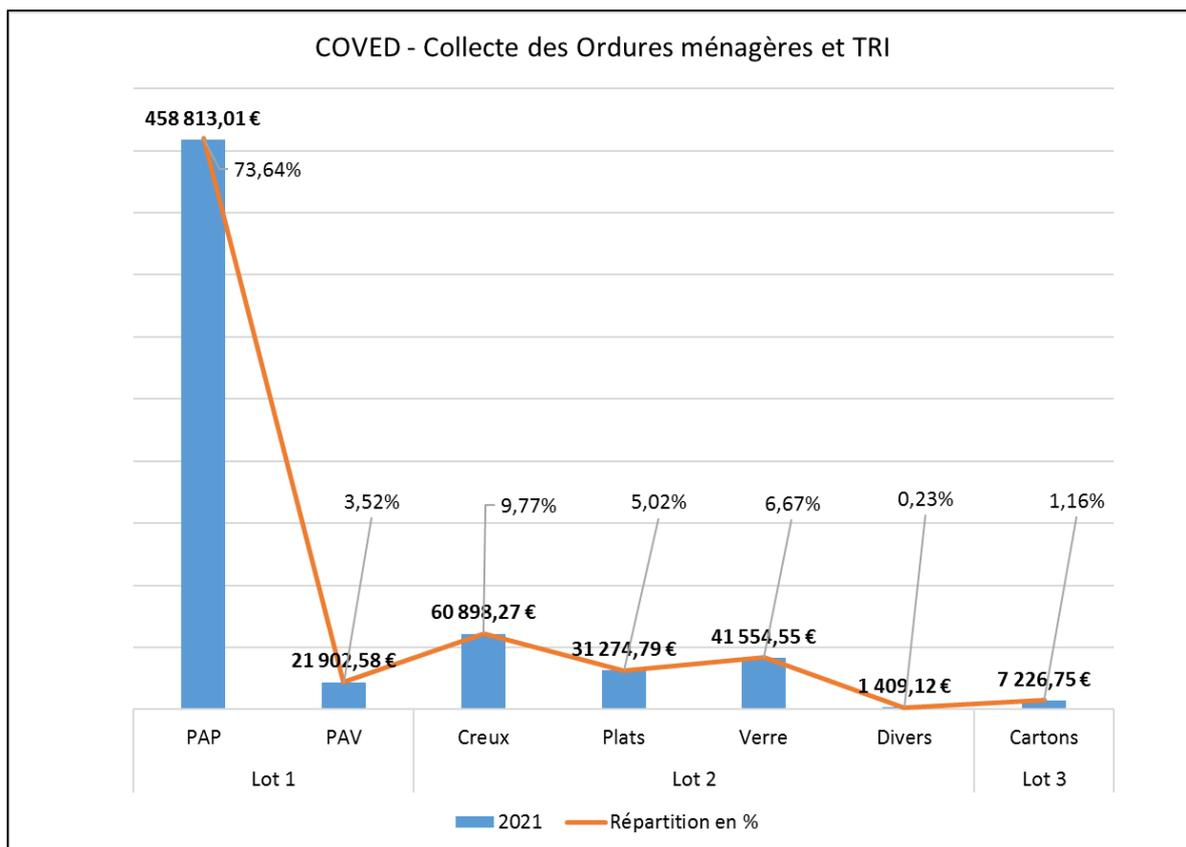
Les 2 sections entourées en rouge ne sont pas prises en compte dans le budget du service déchets. Elles sont comptabilisées dans le budget général.

Equilibre Dépenses recettes 2021	<b>-115 825 €</b>
----------------------------------	-------------------

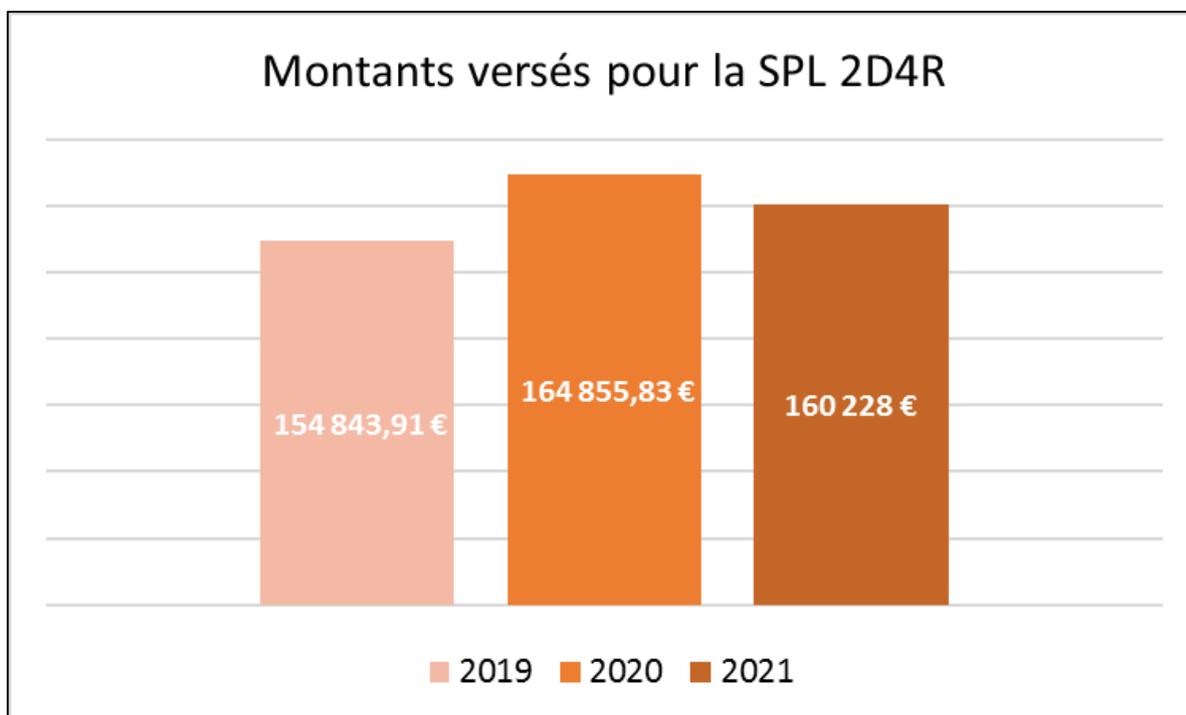
Equilibre Dépenses recettes 2020	<b>- 309 615 €</b>
----------------------------------	--------------------

### 2.1. Montant annuel des prestations rémunérées à des entreprises sur contrat

La Communauté de Communes a versé à la société COVED un montant total de **623 079,07 €**, décliné comme suit :

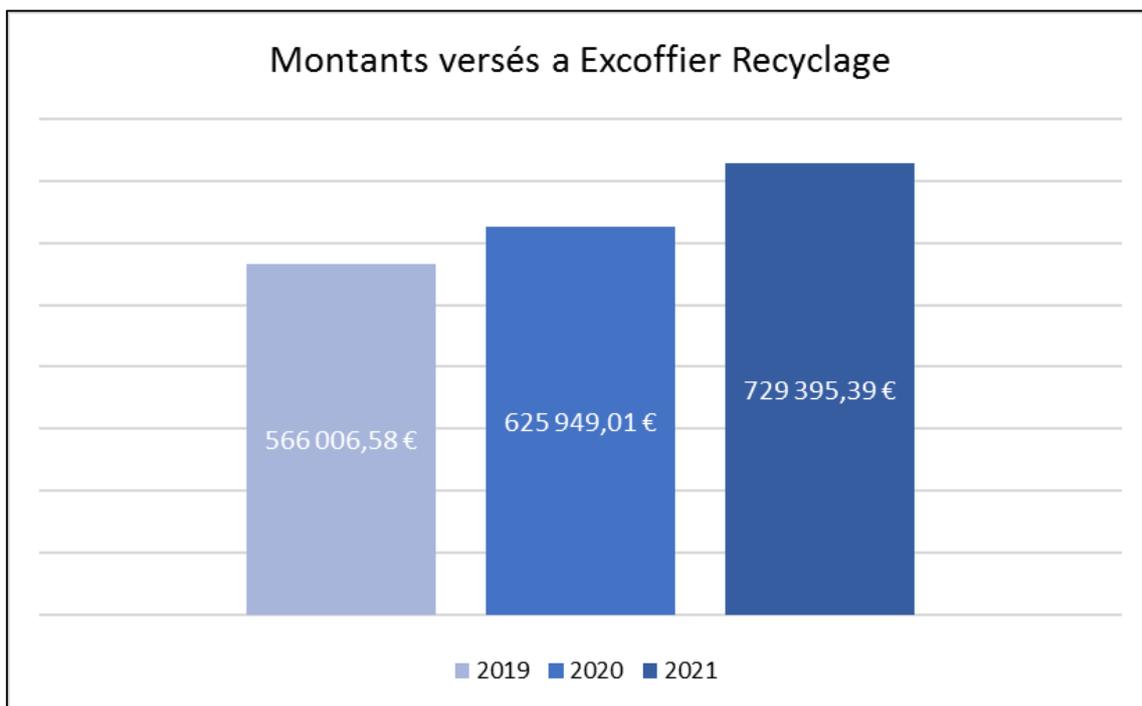


La Communauté de Communes a versé à la SPL 2D4R un montant total de **160 228 € TTC**.



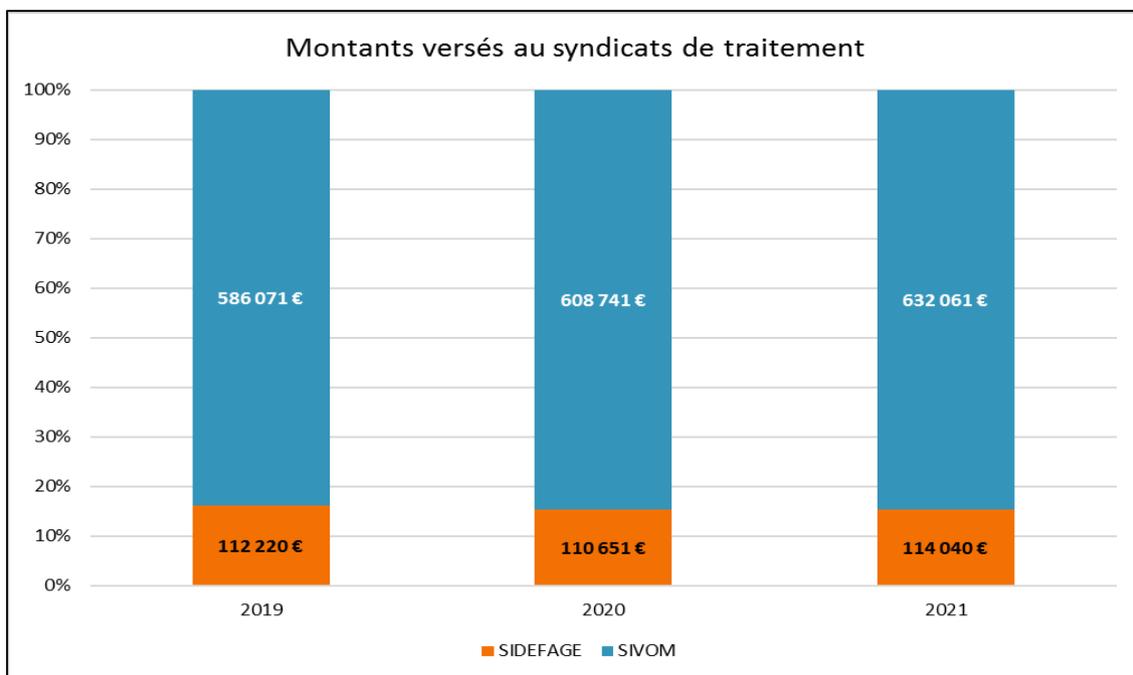
Cette dépense est associée aux ressources humaines, à la fourniture de matériels et d'équipements, à la fourniture d'eau et d'électricité et à la téléphonie.

La Communauté de Communes a versé à la société EXCOFFIER RECYCLAGE un montant total de **729 395,39 € TTC** (taux de TVA à 10%), décliné comme suit :



## 2.2 Montants des versements au titre des adhésions aux syndicats

Au titre des compétences déléguées aux syndicats précités :



### 3. Modalités de financement du service public

Concomitamment à la prise de compétence, les élus communautaires ont instauré par délibération du 13/10/2014 la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'ensemble du territoire intercommunal.

Lors du transfert de la compétence déchets en 2015, le Conseil Communautaire avait fait le choix de la TEOM, au vu de la diversité des situations de chaque commune et dans un souci de réalité opérationnelle de la mise en place d'un financement de la compétence déchets pour l'ensemble des foyers du territoire et sur un principe de solidarité du financement de cette politique. Afin de tenir compte des spécificités de chaque commune, notamment concernant la question des bases et au financement historique de la compétence, le Conseil Communautaire a décidé d'instaurer des taux différents selon chaque partie du territoire afin que malgré des situations différentes, chacun finance de manière équivalente et le plus équitablement possible la gestion des déchets.

Néanmoins, la réglementation impose de définir un taux unique sur le territoire intercommunal. Les services de l'Etat ont laissé une période de 10 ans afin que la Communauté de Communes puisse mettre ce taux unique en place, soit d'ici fin 2024. Les taux sont votés annuellement, avant le 15 avril.

C'est pourquoi les élus communautaires ont fait le choix en 2021 d'entamer un lissage progressif des taux de TEOM (délibération 20210315\_04) vers un taux unique de 10% pour 2024.

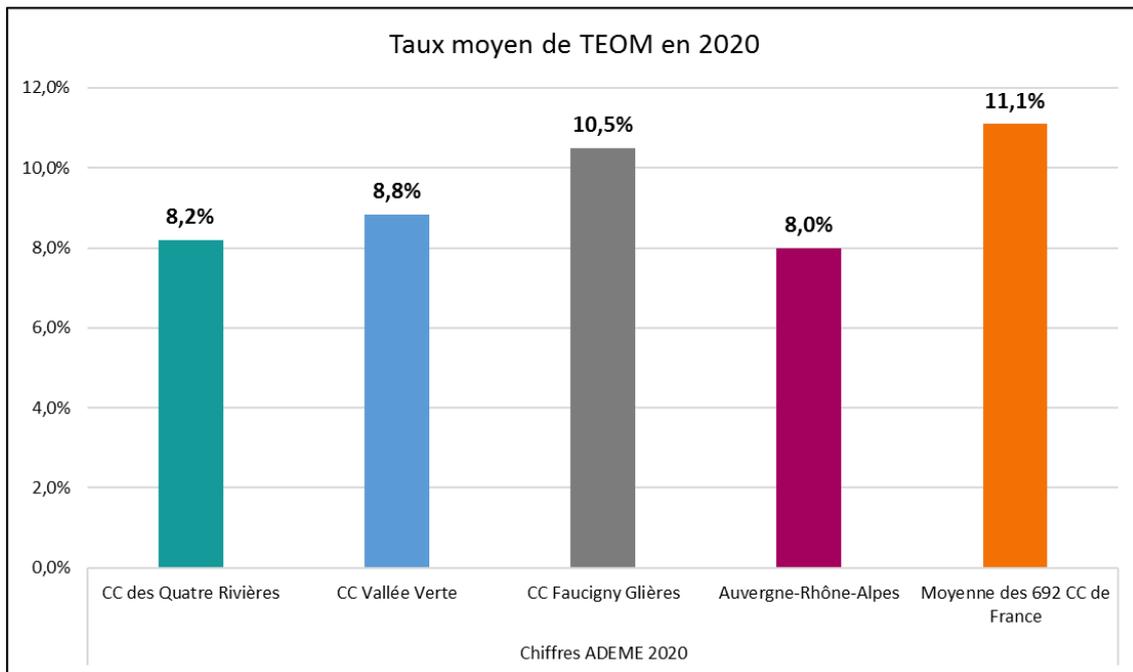
Communes	2021	
	Bases	Taux
Faucigny	753 422	8,28%
Fillinges	4 083 359	8,52%
Marcellaz	1 127 394	8,87%
Mégevette	593 371	8,23%
Onnion	1 486 318	8,39%
Peillonex	1 577 465	8,68%
Saint-Jean	1 129 491	8,57%
Saint-Jeoire	3 120 346	9,64%
La Tour	1 038 623	9,39%
Ville-en-Sallaz	831 187	9,52%
Viuz-en-Sallaz	5 389 255	8,05%

D'après les bases foncières connues au moment du vote des taux (le 03 Mars 2021) et les taux votés, **le montant total attendu était d'environ 1 807 000 €.**

Après révisions des bases par les services des impôts, les produits réels obtenus sont les suivants :



Ci-dessous, un comparatif des taux de TEOM de la Communauté de Communes à l'échelle départementale, régionale et nationale.



Source du diagramme : ADEME – Fiche diagnostic de la TEOM

### 3.1 Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des déchets assimilés

Lorsque le service est financé par la TEOM, la loi prévoit l'institution de la redevance spéciale pour financer la prise en charge des déchets assimilés, sauf dans le cas d'une mise en place globale de la tarification incitative.

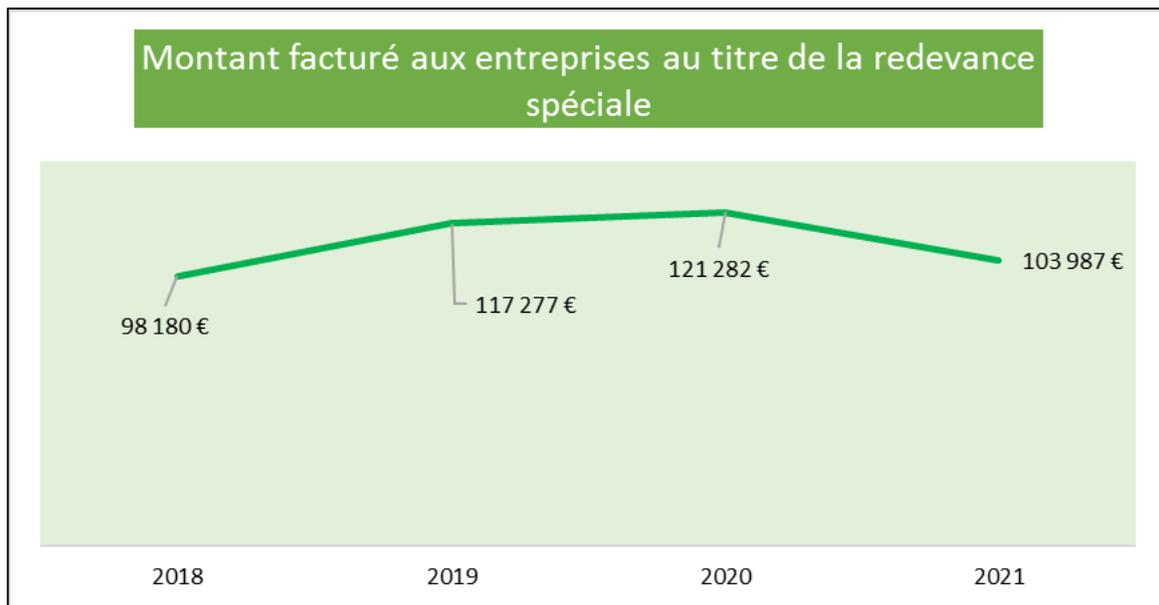
L'ensemble des modalités d'instauration et de fonctionnement de la redevance spéciale est défini par un règlement de redevance spéciale qui fait état des dispositions générales, dispositions financières et dispositions d'application de la redevance spéciale.

Depuis 2017, les tarifs sont fixés par :

- Une part fixe par redevable : **70€**, (évaluée à 132 € initialement)
- Une part variable ordures ménagères (OM) : **0,021 €/litre** (soit 21€/m3)
- Une part variable déchetteries : **14,44 €/m3**,

Un contrat est conclu entre la Communauté de Communes des 4 Rivières et chaque producteur de déchets assimilés recourant au service public d'élimination des déchets.

La contractualisation a débuté en fin d'année 2016 et s'est poursuivie en 2021. Au 31 décembre 2021, 189 contrats entre la Communauté de Communes des 4 Rivières et des entreprises du territoire étaient signés et facturés. Les factures éditées en novembre 2021 ont permis de facturer le montant suivant : **103 987 €**, soit une **diminution de 14,27 %** par rapport à 2020.



Cette baisse s'explique par le choix des élus du territoire de faire un geste financier envers professionnels impactés par la crise sanitaire en 2020.

Pour rappel, cette réduction a permis de réduire la part variable sur la production des ordures ménagères pour certains corps de métiers impactés fortement par la crise sanitaire (métiers de la restauration, hotellerie, ...). La part dédiée aux ordures ménagères a été décomposée en 2 :

- 1 part collecte
- 1 part traitement

La part collecte n'a pas été réduite du fait que le passage du véhicule devant les entreprises n'a jamais été interrompue. La part traitement a été réduite de 50 % suite à la fermeture des établissements pendant la crise.

### 3.2 Montant des aides reçues des éco-organismes agréés :

Pour la collecte des D3E, la Communauté de Communes des 4 Rivières dispose d'une convention avec l'éco-organisme ESR. Les montants perçus au titre de cette convention sont détaillés dans le tableau suivant :

	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4
<b>Tonnes collectées sur les 2 sites</b>	52,547	58,726	60,614	40,659
<b>Montants reversé</b>	3843,93	4134,80	4201,27	3726,00

<b>Total 2021</b>
<b>15 906 €</b>

Au-delà de ces soutiens financiers, ESR prend en charge les coûts logistiques et de traitement de l'ensemble des D3E.

Pour la collecte des DEA (Déchets d'Équipement d'Ameublement), la Communauté de Communes dispose d'une convention avec l'éco-organisme **Eco-Mobilier**.

Ce contrat prévoit, en plus de la prise en charge opérationnelle des DEA collectés séparément sur les déchetteries et le versement des soutiens pour la collecte de ces tonnages, le versement de soutiens financiers forfaitaire pour les 2 déchetteries.

En 2021, les DEA sont collectés séparément à Fillinges et à Saint-Jeoire. Les montants perçus au titre de cette convention sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Ecomobilier				
2021		Saint jeoire	Fillinges	Somme
S1	part forfaitaire	1 250,00 €	1 250,00 €	8 078,74 €
	Part variable	5 578,74 €		
S2	part forfaitaire	1 250,00 €	1 250,00 €	8 316,64 €
	Part variable	5 816,64 €		

**16 395,38 €**

Le poids moyen des bennes évacuées par les déchetteries de la Communauté de Communes des 4 Rivières est de **2,05** tonnes.

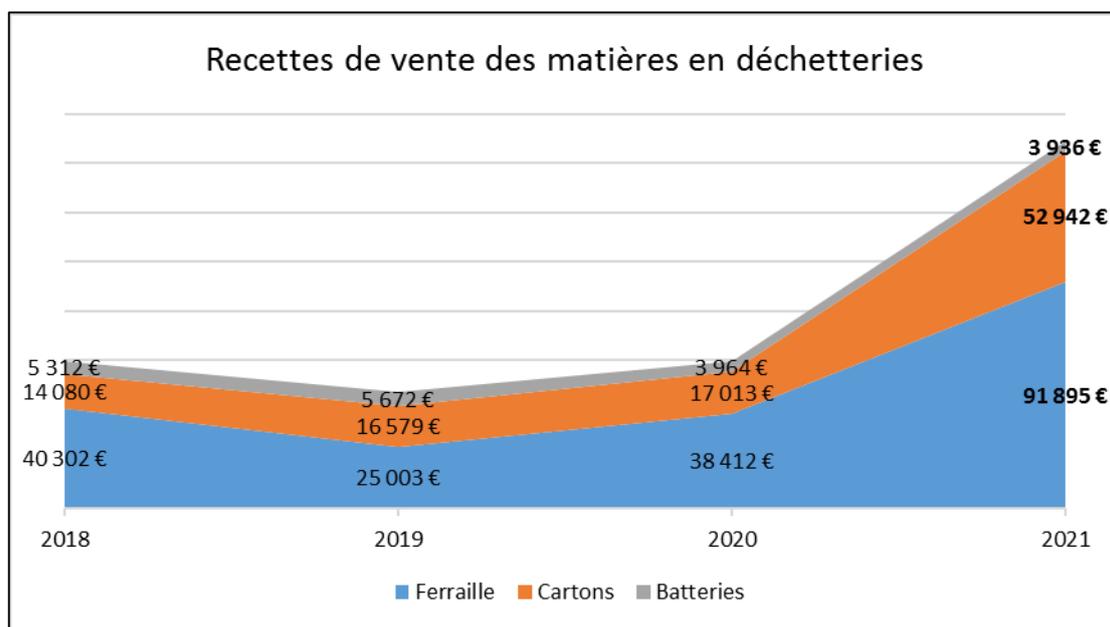
Enlèvement	Tonne (t) des DEA à l'enlèvement du contenant	Tarif 2019	Tarif 2020	Tarif 2021		
A.12 Enlèvement conforme au 2.1.2.2 et au 2.1.3.2*	0 ≤ t < 1,0	20 €/t	20 €/t	1 €/t		
	1,0 ≤ t < 1,1			5 €/t		
	1,1 ≤ t < 1,2			8 €/t		
	1,2 ≤ t < 1,3			10 €/t		
	1,3 ≤ t < 1,4			14 €/t		
	1,4 ≤ t < 1,5			16 €/t		
	1,5 ≤ t < 1,6			18 €/t		
	1,6 ≤ t < 1,7			20 €/t	20 €/t	20 €/t
	1,7 ≤ t < 1,8					
	1,8 ≤ t < 1,9					
	1,9 ≤ t < 2,0					
	2,0 ≤ t < 2,1					
	2,1 ≤ t < 2,2					
	2,2 ≤ t < 2,3					
	2,3 ≤ t < 2,4					
	2,4 ≤ t < 2,5					
2,5 ≤ t < 2,6						
2,6 ≤ t < 2,7	21 €/t					
2,7 ≤ t < 2,8						
2,8 ≤ t < 2,9						
2,9 ≤ t < 3,0						
3,0 ≤ t	0 €/t	0 €/t	0 €/t			
Enlèvement non conforme aux ii et iii 2.1.2.2, signalé par un dysfonctionnement par l'opérateur et validé par Eco-mobilier**						
Enlèvement non conforme au 2.1.3.2 signalé par un dysfonctionnement par la Collectivité (cf. 2.4 de l'annexe 2) et validé par Eco-mobilier***						
		20 €/t	20 €/t	20 €/t		

Au-delà de ces soutiens financiers, Eco-Mobilier prend en charge les coûts logistiques et de traitement des DEA. Pour les **479,06 tonnes** de DEA prises en charge sur les déchetteries intercommunales de Fillinges et de Saint-Jeoire en 2021, le coût évité pour la collectivité a été évalué par Eco-Mobilier à **70 229,61 €**.

### 3.3: Montant détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation (valorisation matière hors organismes agréés), valorisation énergétique

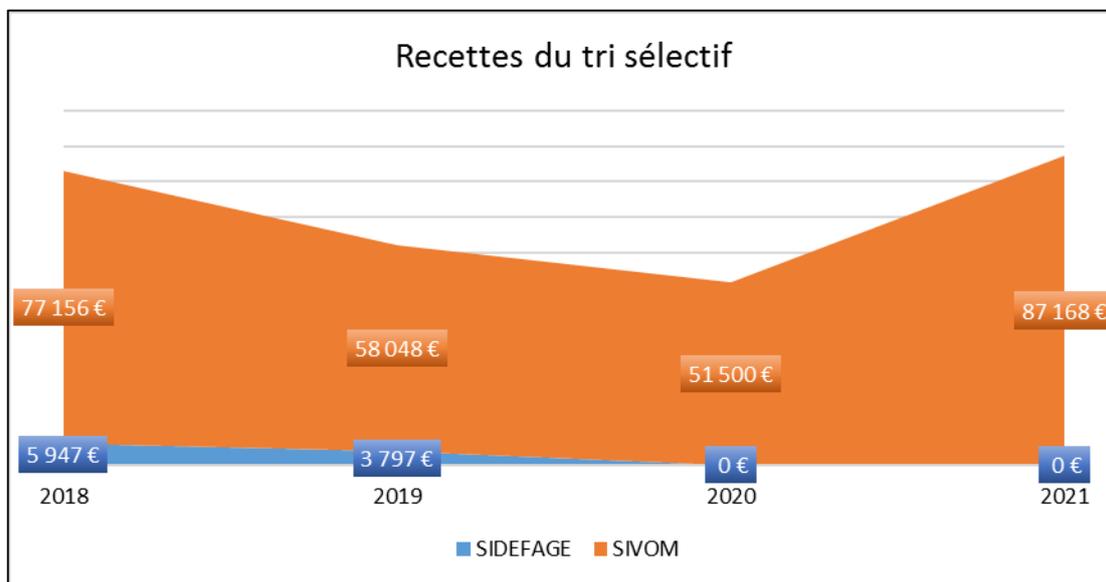
Dans le cadre du marché public établi avec la société EXCOFFIER RECYCLAGE, l'intercommunalité encaisse des recettes de tri pour la ferraille, les cartons et les batteries. Le prix de rachat est variable, en fonction de l'évolution du cours de ces matières.

En 2021, la Communauté de Communes a ainsi perçu les recettes suivantes :



### 3.4 Montants des recettes perçues au titre des adhésions aux syndicats

Au titre des compétences déléguées aux syndicats précités, le SIVOM de la région de Cluses et le SIFPAGE ont respectivement versé à la Communauté de Communes des recettes de tri sélectif pour les montants suivants :



### 3.4 Récapitulatif des recettes de fonctionnement :

<b>Recettes</b>		
	2020	2021
TEOM	1 718 366 €	1 837 917 €
Redevance spéciale et régie	115 238 €	110 483 €
tri sélectif - SIVOM	51 500 €	87 168 €
OCAD3E	13 528 €	15 906 €
ECO MOBILIER	27 295 €	16 396 €
EXCOFFIER revente dechetterie	51 367 €	147 307 €
Relevé d'achat et Eco-Org.	92 190 €	179 609 €
Autres recettes	18 772 €	22 717 €

Recettes 2020	Recettes 2021
<b>1 996 066 €</b>	<b>2 237 894 €</b>

## IV - Synthèse des chiffres

### 4.1 Synthèse des coûts

Il est proposé dans cette section de récapituler quelques montants :

Coûts en € TTC d'une tonne d'ordures ménagères, collectée en PAP et traitée au SIVOM	
Collecte	98,76 €
Traitement	139,89 €
<b>Total</b>	<b>238,65 €</b>

Coûts en € TTC d'une tonne d'ordures ménagères, collectée en PAV et traitée au SIVOM	
Collecte	70,10 €
Traitement	139,89 €
<b>Total</b>	<b>209,99 €</b>

Coûts en € TTC d'une tonne de déchets verts, collectée et traitée	
Collecte	217,77 €
Traitement	48,99 €
<b>Total</b>	<b>266,77 €</b>

Coûts en € TTC d'une tonne de tri plastique collectée	
<b>Total</b>	<b>464,80 €</b>

Coûts en € TTC d'une tonne de tri papier collectée	
<b>Total</b>	<b>92,52 €</b>

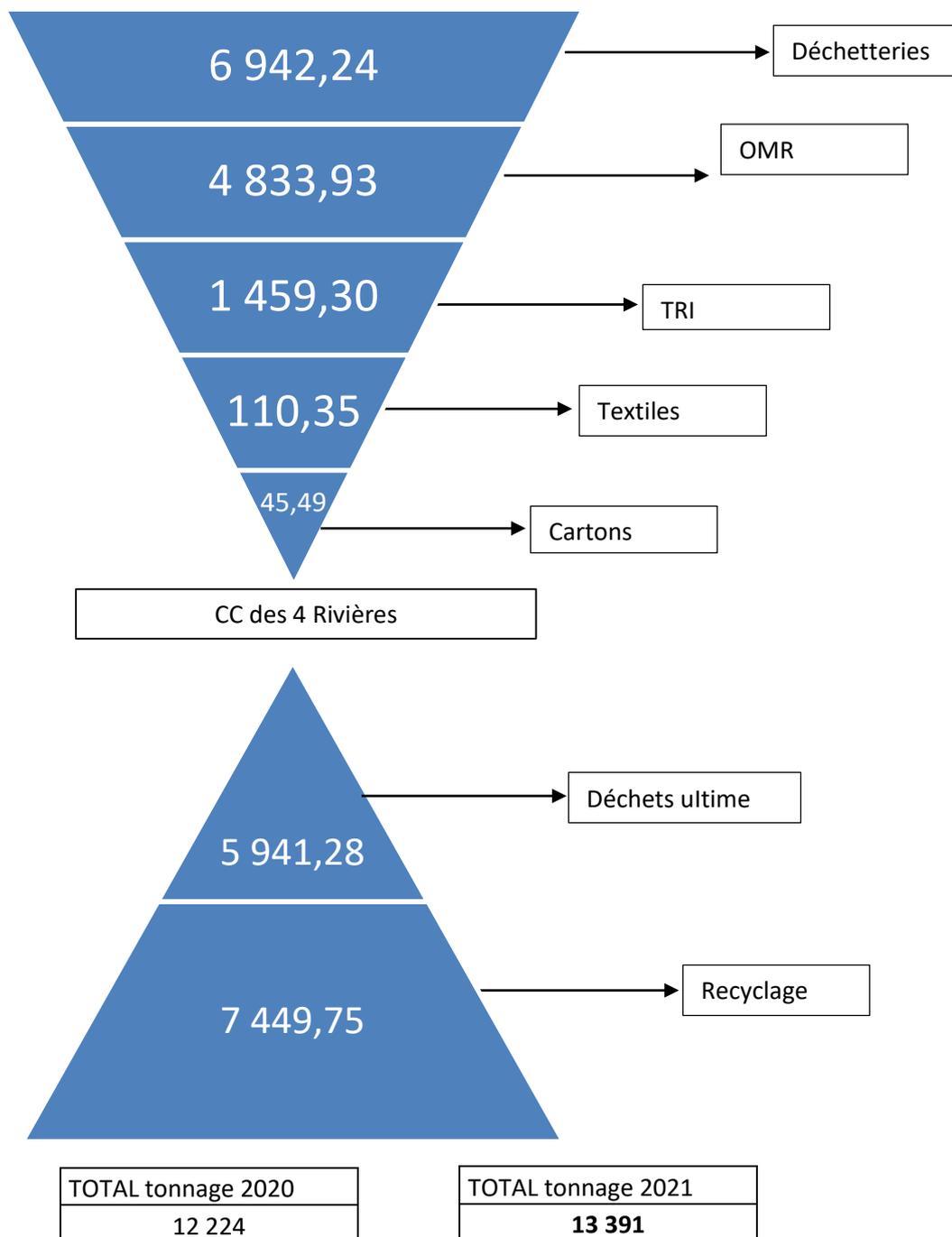
Coûts en € TTC d'une tonne de tri verre collectée	
<b>Total</b>	<b>62,35 €</b>

Coûts évité en € TTC avec la collecte des textiles	
<b>Total</b>	<b>26 334,81 €</b>

Coûts en € TTC d'une tonne de cartons collectée	
<b>Total</b>	<b>158,86 €</b>

## 4.2 Synthèse des tonnages

Il est proposé dans cette section de récapituler les tonnages énoncés dans le rapport.



En 2021, **44,37 %** des déchets produits sur le territoire de la Communauté de Communes ont été incinérés ou enfouis, contre 41.82 % en 2020. A contrario, **55,63 %** des déchets produits en 2021 ont été revalorisés dans des filières de récupérations adaptées.